L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 79, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 22 AOUT 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, G. HARBY, Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, MERCREDI MATIN, 22 AOUT.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, au No 56, Vieille Levée — Vins, eaux-de-vie, whisky, groceries, vieux cuivre, vieux fer, rue de la Havane.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue St Pierre—Maïs.

Par Lécument, Bloche & Co, 60 Chartres — Cotons écrus.

Par le Shérif, à 10 heures et demie, Promenade Carondelet, entre Tonti et Rocheblave, bouteilles vides et pots à fleurs.

L'indemnité du Paraguay.

Cette question, qui a failli engager les Etats-Unis dans une guerre lointaine et coûteuse avec la république du Paraguay, vient de recevoir de la part des commissaires choisis pour arbitres une solution inattendue, et qui a dû non moins surprendre les gouvernements des deux pays que les partis intéressés.

Une compagnie américaine qui avait entrepris la navigation par steamers des rivières du Paraguay, ayant vu son service suspendu et un de ses bâtiments arrêté par ordre du président Lopez, adressa ses réclamations au gouvernement fédéral, à la tête duquel se trouvait alors M. Pierce. On représenta le fait comme une insulte au pavillon national, une violation du droit des gens et on en fit une affaire d'état.—Le Congrès, sur les représentations qui lui furent faites par le Cabinet, autorisa le Président à employer les forces des Etats-Unis pour exiger une réparation et l'indemnité qui était réclamée par la compagnie.

On connaît le résultat de cette expédition qui eut lieu il y a trois ans. Il en coûta six millions au trésor fédéral pour envoyer quelques navires de guerre, qui, assure-t-on, n'étaient pas en état de soutenir une lutte sérieuse. Mais un traité, prévu à l'avance, intervint entre l'envoyé des Etats-Unis et le dictateur du Paraguay. Ce dernier offrait, paraît-il, $250,000, et le gouvernement de M. Buchanan avait fixé $500,000 comme un minimum. Mais réparation ayant été faite au pavillon américain, la convention porta que la question de l'indemnité serait soumise à une commission mixte.

M. José Bergès, envoyé spécial du Paraguay, a été nommé pour représenter cette république dans la commission et M. Cave Johnson a été désigné pour défendre les intérêts américains. La commission s'est réunie à Washington et M. Johnson vient d'adresser au Président un rapport dont voici un extrait:

"J'ai observé avec un sentiment pénible, dans le cours de cet examen, l'habileté déployée pour échafauder une cause qui parût au premier abord mériter l'attention du Congrès et du gouvernement en faussant à dessein le sens des lois et des décrets de la république du Paraguay, en exagérant d'une manière énorme les demandes de la compagnie et en attaquant sans cesse le président et le peuple du Paraguay—le tout dans l'unique but de mettre de l'argent dans la poche des réclamants.

"L'orgueil et la gloire du gouvernement aussi bien que des citoyens des Etats-Unis a toujours été de ne se soumettre à rien d'injuste de la part d'aucun gouvernement ni d'aucun peuple, mais en même temps de ne jamais "demander rien qui ne soit juste." Le jour est loin, je l'espère, où nous verrons des fortunes orientales s'accumuler avec l'approbation et la sanction publiques, aux dépens d'Etats faibles, par des extorsions arrachées à la bouche du canon.

"Par les raisons qui précèdent, je suis positivement d'opinion que la décision doit être en faveur de la république du Paraguay et contre les réclamants, lesquels n'ont établi aucune espèce de droit à une indemnité."

M. Cave Johnson déduit dans un mémoire de 60 pages les raisons qui l'ont porté à conclure contre ses concitoyens. Il a même averti les intéressés que si l'on poussait les choses plus loin il formulerait des conclusions plus sévères.

Si cette décision est fondée en droit et en équité, on se demande comment le cabinet de M. Pierce a pu porter la question devant le Congrès sans avoir examiné l'affaire et s'être convaincu du bien-fondé des réclamations; comment M. Buchanan a risqué d'engager la nation dans une guerre injuste et a dépensé six millions de dollars à l'aventure et sans avoir été éclairé? C'est un soufflet donné à l'administration par son propre agent.

Notre confrère orléanais, le *Picayune*, considère la décision comme mal rendue et comme ayant renversé le principe de l'indemnité reconnu par les deux gouvernements et les offres déjà faites. Nous ne sommes pas en état de critiquer cette décision, n'ayant pas les documents en notre possession, mais nous remarquerons que les offres du Paraguay faites sous la bouche des canons américains ne peuvent être invoquées comme un argument. Les commissaires n'auraient pas examiné le droit à l'indemnité s'ils n'avaient pas eu mission de le faire. Aussi nous ne voyons pas comment l'administration se tirera de ce mauvais pas.

Cette triste affaire inspire au *Courrier des Etats-Unis* des réflexions fort justes que nous reproduisons ici:

Il existe, aux Etats-Unis, une tendance désastreuse et chaque jour plus développée à se payer de grands mots, à se mettre en dehors des règles communes de la discussion pour tout ce qui paraît toucher à l'honneur de la bannière étoilée. Le premier aventurier venu qui sait évoquer avec quelque habileté "l'inviolabilité nationale," est sûr de trouver créance et sympathie pour ses griefs réels ou prétendus, de soulever le sentiment public contre le gouvernement étranger dont il se dit victime. Pour peu qu'il s'agisse surtout d'une puissance faible, — d'une de ces malheureuses républiques hispano-américaines, le cri d'indignation devient général et se change presque instantanément en cri de guerre. L'affaire du Paraguay vient naturellement montrer ce qu'il y a d'excessif et ce qu'il peut y avoir de dangereux dans cette [illegible] et même à propos de rien.

Sans doute, jusqu'ici ce système de réclamations violentes et d'intimidation a réussi dans la plupart des cas, les gouvernements ayant préféré le paiement d'une indemnité qu'ils ne devaient pas, aux calamités d'une lutte avec la puissance américaine. Mais cette facilité même à céder n'a fait qu'encourager les exactions, au point de les rendre également intolérables et dans la forme et dans le fond. Les réclamations contre l'étranger sont devenues une véritable industrie, régulièrement exploitée à Washington. Or, il peut arriver un jour où le sentiment même de sa faiblesse relative ne suffira pas à faire ployer tel ou tel Etat sous des exigences sans cesse renaissantes,—et ce jour-là les Etats-Unis pourront se trouver déshonorés aux yeux du monde, par la chose la plus odieuse que puisse commettre une nation: une guerre injuste.

C'est ce qui serait advenu au Paraguay, si une heureuse médiation n'avait arrêté les opérations au début.

Que la leçon porte donc ses fruits; que l'on se montre moins prompt à engager l'honneur national là où il n'a que voir; que l'on s'habitue à admettre qu'un citoyen américain n'est pas infaillible et qu'avant d'épouser sa cause on examine sérieusement s'il a raison ou tort.

ARLEQUINADES.—Tel est le titre dont le rédacteur du *Courrier*, avec un *bon goût* et une *courtoisie* que nous n'attendions guères de sa part, décore un article consacré à l'*Abeille*. Il faut pardonner beaucoup à la mauvaise humeur d'un journaliste de parti qui voit ses candidats flotter à la dérive. C'est là le seul motif d'excuse que nous trouvions aux épigrammes personnelles qui se sont trouvées quelquefois sous la plume de notre confrère. Mais nous l'estimons assez pour croire qu'il n'aime pas plus que nous les personnalités dans les discussions de presse.

Quand le rédacteur du *Courrier* dit que l'*Abeille* regrette beaucoup de n'avoir pas une patte allemande pour y soutenir Lincoln, il dépasse en vérité les bornes permises même à la mauvaise humeur, et nous aimons à croire pour la loyauté de notre confrère que c'est un *lapsus calami* échappé à l'improvisation; car depuis le commencement de la campagne nous ne cessons de répéter que les patriotes du Sud ne doivent avoir qu'un seul but—la défaite de Lincoln. Nous ne craindrions pas de déclarer que nous préférons Breckinridge à Lincoln, et si nous avons combattu les candidatures sécessionnaires, c'est comme nous l'avons toujours dit, parce que nous croyons qu'elles favorisent l'élection du républicain noir.

L'UNION DE LAFOURCHE.—Ce journal qui a toujours soutenu le parti démocrate en Louisiane, vient de placer en tête de ses colonnes les noms de Douglas et Johnson, qu'il considère comme les candidats du parti démocrate. Il annonce que la paroisse Lafourche donnera, en novembre une immense majorité à Douglas.

SOUTHERN GEORGIAN.—Cette importante feuille, publiée en Georgie, qui était restée neutre jusqu'alors, annonce qu'elle appuiera à partir de ce jour les candidatures de Bell et Everett à la présidence et à la vice-présidence.

BIJOUX.—Il est fort difficile de concilier le bon marché avec des bijoux de luxe: c'est pourtant le problème que s'est appliqué à résoudre M. P. N. Rivera, et nous devons convenir que ses efforts ont été couronnés de succès. On trouve en ce moment et on continuera à trouver au coin des rues St Pierre et Royale un admirable choix de bijoux et de montres à des prix extraordinairement réduits. Nous recommandons d'une manière toute spéciale cette excellente maison à nos lecteurs et à nos lectrices. Voir aux annonces.

Retraite de M. Pennington.

New-York, 21 août.—L'honorable Wm Pennington, président de la Chambre des Représentants au dernier Congrès, a adressé une circulaire à ses électeurs pour dire qu'il refuse d'être porté de nouveau au Congrès.

—On annonce que l'ambassadeur extraordinaire de l'empereur du Maroc et les autres membres de l'ambassade viennent de souscrire pour une somme de dix mille francs en faveur des chrétiens de Syrie.

—Le roi de Grèce vient d'autoriser la formation de comités pour recueillir des souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie [illegible].

Dépêches Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

Autres nouvelles d'Arabia.

New York, 21 août.—Le steamer *Arabia* est arrivé au port hier soir. Ses malles ont été distribuées et celles du Sud ont été expédiées par le train de ce matin.

Marchés européens.

Liverpool, 11 août.—MM. Richardson Spence & Cie disent que la farine est ferme et que le blé a une tendance à la hausse. Le boeuf et le porc sont lourds. Le sucre est calme.

Paris, 11 août.—La bourse de Paris est calme, les rentes 3 0/0 ont fermé à 68 fr. 15 c.

Nouvelles politiques.

Les affaires de Syrie continuent à absorber l'intérêt dans les cercles politiques du continent. Napoléon a donné 300,000 francs pour secourir les chrétiens réfugiés. Il a fait une courte allocution aux troupes françaises destinées à la Syrie.

Le steamer Beaufort est parti le 9 courant de Marseilles avec mille hommes de troupes.

Le prince William de Bade est en visite au camp de Chalons.

Exécution de 400 musulmans à Damas.

Des avis de Damas portent que cette ville est calme. Trente mille femmes chrétiennes ont été vendues pour 25 piastres chacune et renfermées dans des harems.

A Damas plus de 400 musulmans, impliqués dans les derniers massacres ont été arrêtés, trouvés coupables et exécutés. L'autorité du sultan a été rétablie.

Affaires d'Italie.

La *Patrie* de Paris, dans un article sur les affaires d'Italie, dit que Garibaldi a écrit une lettre au roi de Sardaigne, disant qu'il considère comme un devoir sacré de délivrer la Vénétie, et qu'afin d'accomplir ce dessein il a besoin d'une marine puissante comme celle des napolitains.

En Sicile les denrées sont très chères. Le droit mis par Garibaldi sur le sel est très impopulaire.

Le général Lamoricière a réprimé la démonstration en faveur de Garibaldi à Lodi. Il a levé une contribution de guerre de £44,000 et emmené les chefs comme prisonniers.

A Naples le Conseil d'Etat discutait le programme de Léotino, dont l'adoption occasionnera, dit-on, la retraite immédiate de la mère de la reine.

Un télégramme de Messine du 8 dit que Garibaldi n'est pas encore parti pour terre ferme, mais qu'il fait de vastes préparatifs. Ses appels aux armes ont été affichés publiquement à Naples.

A la Chambre des Communes d'Angleterre avis a été donné de la présentation d'une résolution pour un nouvel emprunt de £4,000,000 destiné à subvenir aux dépenses de la guerre de l'Inde.

Il est question d'admettre l'Espagne, la Suède, le Portugal et la Sardaigne parmi les grandes puissances.

La presse suédoise dément le bruit suivant lequel les royaumes scandinaves ont l'intention de se liguer contre l'Allemagne.

Election au Missouri.

St-Louis, 21 août.—Les retours officiels de l'élection pour gouverneur dans 83 comtés donnent:

C. F. Jackson (démocrate Douglas)	64,732
J. Orr (unioniste)	59,382
H. Jackson (idem, Breckenridge)	9000
J. C. Gardenhire (républicain)	6,000
Total	139,114

Il reste à connaître les résultats de 2 comtés.

Nouvelles de Californie.

St-Joseph (Mis.), 21 août. — L'estafette centrale avec des avis de San Francisco du 8, est arrivée à ce point. Le commerce à San Francisco était calme. La graisse de l'Ouest est ferme à prix variant de 16 à 15 1/4. Le marché pour le sucre brut est calme. Les nouvelles politiques sont sans importance.

St Louis, 21 août.—On annonce du Nouveau-Mexique qu'une bande d'indiens Navajo a attaqué une colonie à onze milles au-dessous de Santa-Fé, a tué deux hommes et emmené leurs bestiaux. Des volontaires se sont mis en campagne et après un engagement ont repris les animaux et tué treize indiens; du côté des nôtres cinq morts.

NOUVELLES DU PACIFIQUE.

(*Par le Courrier Express.*)

St Joseph, 21 août—Le courrier express arrivé ici venant de San Francisco, nous apporte les nouvelles suivantes qui sont pleines d'intérêt.

Les amis de Bell et Everett choisiront le 5 septembre prochain, à Sacramento, un ticket électoral.

Les nouvelles des mines d'or et d'argent, de San Beundino et des lacs Corso et Mamo, sont favorables.

Le vote récent de la vallée de Corson indique l'organisation d'un gouvernement provisoire à Nevada sous le principe de *Squatter Sovereignty*.

Dans une émeute qui a eu lieu pendant l'élection à Genoa, M. K. M. Anderson, ex-lieutenant gouverneur de la Californie, a été dangereusement blessé, et l'on pense qu'il ne survivra pas longtemps à sa blessure.

Un grand nombre d'émigrants arrivent journellement à la vallée de Corson d'où après s'y être arrêtés quelques jours, ils se dirigeront vers les districts aurifères du Washoe.

Les avis de l'Orégon disent que la récolte sera d'une abondance sans précédent.

La compagnie du major Steen a été obligée de trailler avec les Indiens Snake. On a fait plusieurs prisonniers indiens.

Les nouvelles de la Colombie anglaise disent que les Chinois ont dépassé le nombre des blancs dans une proportion de 5 contre 1.

Marché de New-York.

New-York, 20 août.—Le coton est un peu plus ferme, les ventes ont été de 1,500 balles à 11c. La farine est lourde, 11,000 barils vendus à $5 85 à 5 15 pour superfine de l'état. Ventes de whiskey, 507 barils à 21 1/4 à 21 1/2. Maïs actif. Ventes de 75,000 boisseaux à 60 à 61c. Porc lourd, à $19 37 1/2 pour mess. Graisse animée, avec ventes de 700 barils à 12 à 12 1/2c. Le café est calme; à 13 1/4 à 15 1/2c pour St Domingue. Le sucre se détaille à 6 3/8 à 7 1/4 par livre pour celui de l'Ile de Cube.

Marché de Cincinnati.

Cincinnati, 20 août—La farine a fermé lourdement avec une tendance à la baisse. Il y a eu des ventes à $4 50 à $4 60. On a vendu 800 barils de whisky à 17 3/4. Le porc était tenu à $19 75 à 20.

Rivières.—St-Louis, 21 août—Le Mississippi est stationnaire avec 6 pieds d'eau à Caïro.

Louisville, 21 août—L'Ohio continue à hausser avec 5 pieds 4 pouces d'eau dans le canal.

CHRONIQUE LOCALE.

CLUBS EN FAVEUR DE BELL ET EVERETT.—Les jeunes gens de la ville de la Nouvelle-Orléans, en faveur de Bell et Everett, se sont réunis hier soir dans la salle de bal de la rue St Philippe afin d'organiser un club pour la présente campagne présidentielle sous le titre de *Bell Knights*.

Ils ont choisi les officiers suivants:

Président—Francis V. Duplessis.

Vice-Présidents—Anatole Kernion et Edgard Mercoiu.

Secrétaire—Oscar Le Blanc.

Trésorier—Charles Escollier.

Grand Marshal—Alfred Cornu.

Assistants-Marshals—J. A. Mahé, Edmond D. Legendre et A. D'Hébécourt.

Comité d'arrangements—Ernest Vidal, chairman, Louis Prados et Alfred Cornu.

Comité des voies et moyens—G. J. Mahé, chairman, L. Doiteau, Ernest Deverges, Placide Canonge jr. et J. H. Fuqua.

Après quoi M. J. A. Mahé a prononcé un chaleureux discours plein de verve et de jeunesse.

En même temps, à la même heure, dans le même district, plusieurs centaines de personnes se réunissaient rue d'Orléans pour organiser un club en faveur de Bell et Everett, et prenant pour titre: *Club Constitutionnel du 2d District.*

Voici la liste des officiers qu'ils ont élus:

Président—Guy Duplantier.

Vice-Président—Henry Garidel.

Secrétaire—H. B. Ocme.

Trésorier—Alfred Bernard.

Grand Marshal—Philippe Buchanda.

Assistants-Marshals—H. Grimshaw, James Vienne, C. W. Hoy, C. W. Allen et Emile Dupré.

Comité d'arrangements—Edward Jurdy, Alfred Bernard, Emile Dupré, J. K. Bailey et Numa Deléry.

Après l'élection, M. Noël a adressé un discours à l'assemblée. On a adopté la résolution de se réunir tous les mercredis.

Vers 7 heures et demie, ce club s'est joint au *Bell Knights* et aux *Union Guards* pour former une procession et parcourir les rues de la ville. Ils sont passés vers huit heures et demie devant notre bureau. Ils étaient très nombreux, et nous ont fait l'honneur d'une petite sérénade, avec accompagnement de force acclamations et de hourahs! Nous les remercions sincèrement de leur courtoisie et de leur inovation improvisée.

MME MADDEN.—L'enceinte de la cour du recorder du Premier District était encombrée hier par une foule de curieux que l'affaire Madden y avait attirés. M. Morse, qui remplace actuellement M. Emerson, a lu le décret suivant:

Les prisonniers objectent que je ne saurais continuer l'instruction car, disent-ils, la plaignante, Mme Madden, est atteinte d'aliénation mentale. Ils présentent comme preuve un décret rendu par la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 1er et signé le 3 de ce mois—décret dans lequel Mme Madden est déclarée folle et qui ordonne qu'elle soit envoyée à l'Asile de Jackson. Je ferai observer qu'il y a quelque irrégularité dans cet arrêt, d'abord parce qu'il a été signé pendant les vacances, en second lieu, parce qu'il [illegible].

La question à décider ici est entre l'Etat de la Louisiane et les prisonniers; il faut l'éclaircir [illegible].

M. Say, avocat de la plaignante, ayant demandé que l'affaire fut retirée de la Cour et soumise immédiatement au grand jury, le magistrat y a consenti.

IL A BU ET PAYÉ.—Michael Power qui, après de copieuses libations, était rentré chez lui [illegible], a été condamné à vingt piastres d'amende par le recorder [illegible].

COUPS DE BALEINE.—Hier matin, [illegible] les abords du magasin de M. Darcy, [illegible] de l'encoignure Canal et Chartres. [illegible]

Joseph ayant appris que son cousin avait [illegible]

Joseph a été arrêté par l'officier Garde [illegible]

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré, hier matin, entre huit et neuf heures, au troisième étage d'une bâtisse en briques située dans la rue Conti et traversant la rue Vieille-Levée jusqu'à Front.—Le rez-de-chaussée était occupé par le "Crystal Palace Exchange," café de M. J. Saillan, [illegible]

EXECUTION.—M. Ferguson a pratiqué hier la levée du corps de William Lochman trouvé flottant dans le fleuve, à plusieurs milles au-dessous de la ville. Il s'est noyé accidentellement, samedi, en se baignant. Le corps a été livré à sa veuve.—Lochman est né à Boston et avait 48 ans.

—M. Beach a fait une enquête sur le cadavre d'un nègre trouvé dans le fleuve, au pied de la rue Poydras.

CAUTIONNEMENT.—Martin O'Mara étant hors de danger, M. John Platner a fourni un cautionnement de $2,500 pour répondre de sa comparution.

L'ESPAGNE GRANDE PUISSANCE.—Voici, retraduite en français, d'après la *Gazette de Cologne*, la dépêche par laquelle M. Thouvenel a demandé l'admission de l'Espagne aux conseils des cinq grandes puissances:

"Paris, 30 mai 1860.

"La situation de l'Espagne, après la guerre qu'elle vient de terminer si heureusement, rend au gouvernement de l'empereur digne de l'intérêt particulier des grandes Cours. Par suite d'événements qu'il serait inutile de rappeler, cette puissance a cessé d'être admise à participer aux affaires générales. En effet, elle a pris part aux délibérations de 1815, mais depuis, cédant aux nécessités intérieures de la nature la plus grave, elle s'est vue momentanément dans l'impossibilité de continuer le rôle qui lui avait été accordé sans difficulté au Congrès de Vienne. C'est ainsi qu'elle est restée éloignée des réunions ultérieures des grandes puissances, et que depuis elle n'a plus pris la place qui lui avait été assignée dans les conseils de l'Europe.

"Ces conseils—est-il nécessaire de le dire?—ont trouvé leur origine et leur autorité dans ce principe même des choses. Le concert européen a été formé par les puissances qui, par le développement de leurs intérêts, se sont vues forcées de se mêler à toutes les grandes affaires, et dont les moyens d'action leur permettaient d'exercer une influence dans toutes les délibérations communes. Cette situation tire sa raison d'être et jusqu'à un certain point sa justification des devoirs qui y sont attachés. Si elle procure des avantages, elle impose aussi des sacrifices; si elle fonde un privilège, elle entraîne aussi une responsabilité très étendue, car la surveillance qu'elle réclame s'attache à tous les intérêts essentiels de la famille européenne. Cependant toutes les puissances n'ont-elles pas un droit égal à faire valoir du moment où elles restent dans les conditions de considération et d'influence pour remplir leurs obligations?

"N'est-il pas juste que le nombre des cabinets qui sont appelés à prendre part à ce concert soit diminué ou augmenté d'après les événements qui affaiblissent les forces armées respectives et décident de la situation internationale des gouvernements? Et si l'Espagne, en suite de ces événements, s'est vue, dans le passé, exclue des conseils des puissances, ne semble-t-il pas qu'aujourd'hui, où elle a surmonté ces difficultés, le moment soit venu pour elle de reprendre sa place dans les conseils des grandes Cours?

"Ainsi que je l'ai dit, le cabinet espagnol a été l'un des signataires des traités de Vienne. Les communications échangées entre les plénipotentiaires depuis octobre 1814, au sujet de l'organisation du Congrès, plaident même en faveur de l'opinion que les autres puissances avaient de sa position. Je ne parle pas de la France qui, dès le principe, eût désiré jusqu'à un certain point la participation de toutes les puissances ayant été représentées à Vienne. Les autres Cours, au contraire, étaient d'avis que les délibérations ne devaient avoir lieu qu'entre les grandes puissances, du moins quant à la formation d'une commission directrice. Même dans cette combinaison elles permirent la coopération de l'Espagne. M. le chevalier de Labrador fut invité, de même que le prince de Talleyrand, à la Conférence préparatoire, où les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie prirent l'initiative de la discussion sur les bases préliminaires de la réunion du Congrès. La présence de l'Espagne ne fut pas mise un moment en question, et elle entra non-seulement dans la commission directrice, mais encore elle y parut incontestablement comme grande puissance, tandis que le Portugal et la Suède ne figurèrent que comme signataires du traité de Paris du 30 mai 1814.

"En reconnaissant aujourd'hui de nouveau à l'Espagne le droit d'être consultée dans les affaires générales, les cabinets ne feront que lui accorder un privilège qu'ils lui avaient spontanément concédé en 1815. Ce droit est par sa nature un de ceux que le temps n'infirme pas. De la circonstance que le gouvernement espagnol ne s'en est pas prévalu, quand les événements occupaient toute son activité au dehors, il ne s'en suit pas que l'on soit autorisé à lui en disputer l'exercice, après que ces événements ne l'occupent plus. Or, qui pourrait aujourd'hui se refuser à le lui reconnaître? Par l'étendue et la richesse de son territoire, par le chiffre de sa population, par l'importance de ses colonies en Amérique et dans les deux Indes, l'Espagne possède tout ce qui constitue une grande puissance, et la guerre, qu'elle vient de mener à si bonne fin, révèle les éléments de force et de puissance qu'elle renferme en elle. Les grandes Cours, nous le croyons, ne pourraient voir qu'avec satisfaction augmenter le nombre des puissances qui composent le concert européen. Plus ce concert comptera d'Etats dans son sein, plus il existe de garanties pour le maintien de l'équilibre, attendu que les intérêts généraux dont la garde lui est confiée seront complètement représentés. Rien d'ailleurs n'est plus propre à prêter aux décisions des cabinets toute l'autorité et toute la stabilité durable, que la participation de tous ceux qui peuvent avoir des droits à y coopérer.

"Je vous invite à porter ces observations à la connaissance de M. le ministre des affaires étrangères, et à lui laisser copie de cette dépêche, et je m'estimerais heureux d'apprendre que, sous ce rapport, il partage l'opinion du gouvernement de l'Empereur.

"THOUVENEL."

LA QUESTION D'ORIENT.—La nouvelle question d'Orient inspire à un journal français les réflexions suivantes:

Cette question d'orient, si brusquement ravivée, est grosse de difficultés et de dangers qui peuvent se produire d'un moment à l'autre. Les Turcs ont voulu se servir des instincts belliqueux des Druses et de leur haine longuement excitée contre les Maronites, pour exterminer les chrétiens protégés par l'Europe; mais ils n'ont pas songé qu'en déchaînant le fanatisme et en allumant la guerre civile, ils pouvaient provoquer une insurrection capable de renverser leur domination dans le bassin du Tigre et de l'Euphrate, et jusque sur les bords de la mer Rouge.

Les populations de ces contrées appartiennent, en immense majorité, à la race arabe, et professent un souverain mépris pour les Turcs qu'elles regardent comme des *Kafir*, c'est-à-dire des traîtres. Ils abhorrent le sultan et n'aspirent qu'à renverser sa domination. On se rappelle les efforts qu'a dû faire Omer-Pacha pour soumettre, il y a deux ans, les Bédouins de la Mésopotamie. Ces nomades ne profiteront-ils pas des effroyables désordres de la Syrie pour lever encore le drapeau de la révolte?

Cette prévision nous paraît d'autant plus fondée que les tribus arabes campées entre Damas et l'Euphrate ont manifesté leur intention de prendre part à la lutte. Les Anezeh, qui peuvent mettre sur pied 300,000 cavaliers, ont déjà pris les armes sous prétexte de courir sus aux chrétiens, et il n'est pas probable que les tribus voisines restent isolées au milieu de l'agitation générale.

La Porte a d'autres craintes à concevoir. Le sultan ne règne sur les nations musulmanes qu'en sa qualité de commandeur des croyants. Or, les chérifs de la Mecque, soutenus par la masse des populations arabes, aspirent à cette suprématie qui leur appartient de droit, puisqu'ils descendent directement du Prophète. Les dernières tentatives de révolte des chérifs ne datent pas de loin. Elles amenèrent, en 1852, la destitution d'Ibn-Aoun, dont le successeur, choisi par le sultan, se mit bientôt en révolte ouverte.

Les Turcs furent battus; mais le pacha de Djeddah parvint à s'emparer par trahison de la personne du chérif, et Abdul-Medjid, ne pouvant mieux faire, accorda pour la seconde fois l'investiture à Ibn-Aoun. C'était en 1856. Pense-t-on que ce personnage ait renoncé à ses anciens projets?

Un ennemi plus redoutable encore se cache au sein de l'Arabie, un ennemi vaincu, mais non dompté, et qui depuis trente ans a eu le temps de réparer ses forces. Nous voulons parler des Wahabites, qui se proposent la réforme de l'islamisme et la reconstitution de la nationalité arabe, libre et indépendante.

Les Wahabites rêvent le renversement de l'empire ottoman en Asie. Ils s'agitent sourdement depuis quelques années; on a senti leur main puissante jusque dans l'Inde, et on s'attend sans cesse à les voir, poussant leur cri de guerre, s'élancer du fond du Nadjid et de l'Acir, et menacer les Turcs jusqu'à Damas et à Beyrouth.

A quelque point de vue qu'on envisage l'état des choses en Orient, on voit donc surgir de graves complications, peu souriantes pour la Porte et très embarrassantes pour les gouvernements européens.

NOUVELLES DIVERSES.

Dans une encyclique en réponse à la lettre des évêques africains du 26 juillet, le saint-père glorifie l'expédition française et exhorte les princes à réprimer les méfaits des infidèles.

—Les nouvelles de Messine, en date du 29 juillet, confirment l'entrée de Garibaldi à Messine, à la suite de la convention militaire que le télégraphe nous avait annoncée. L'armée qui entoure le dictateur se compose d'environ 20,000 hommes, et on lui prête toujours l'intention de passer prochainement sur le continent. On ajoute même que trois cents barques sont prêtes à transporter son armée; ce serait pour protéger l'embarquement que Garibaldi ferait construire à la pointe du phare une batterie dont il dirige les travaux en personne.

Voici les dernières dépêches publiées par les journaux du continent:

Paris, 4 août.—La *Patrie* annonce que les régiments destinés à l'expédition de Syrie ont quitté ce matin le camp de Châlons. L'effectif de l'expédition sera de 12,000 hommes.

Les nouvelles reçues ici signalent une grande agitation à Candie, à Jeddah et en Arabie.

Le *Moniteur* annonce que la convention d'intervention a été signée hier, et que les mesures arrêtées vont être mises de suite à exécution.

Constantinople, 2 août.—Le gouverneur général de Damas a été destitué et renvoyé de Syrie, pour être jugé par le tribunal compétent. Le gouverneur-général de Beyrouth a été arrêté.

Milan, 4 août.—La *Perseveranza* annonce que le gouvernement a appelé les classes militaires de 1838 et 1839.

Naples, 3 août.—La ville est tranquille. Une colonne militaire a été expédiée en Calabre.

On dit que le steamer autrichien *Elizabeth* a reçu l'ordre de se rendre ici, pour se tenir à la disposition de la famille royale.

Londres, 4 août au soir.—Les fonds sont lourds, aux cours d'hier; cependant les rentes [illegible].

L'*Impartial*, de Smyrne, publie une lettre d'où il résulte que les massacres de Syrie sont le résultat d'une vaste conspiration entre les beys et les pachas. Dans plusieurs cas, on a vu les troupes et les officiers turcs prendre directement part aux massacres. On pense que la moitié de Damas sera en cendres, avant que Fuad Pacha n'y arrive.

LA SITUATION A ROME.—On écrit de Rome, le 24 juillet:

L'allocution du consistoire du 13 a produit un effet assez fâcheux sur une partie du Sacré Collège. Les cardinaux les plus éclairés sont convaincus qu'avec l'appui de la France, obtenu moyennant quelques concessions du Saint-Père, on conjurerait les périls de la situation. Le discours du 13 laisse peu d'espoir, ou, pour mieux dire, ôte tout espoir.

Pie IX voit tout en noir. Comment espérer des réformes de sa part, lorsqu'il vient de répéter solennellement ce qu'il avait déjà dit à une députation du clergé lyonnais, à savoir que les ennemis de l'Eglise déclarent mal ce qui est bien et bien ce qui est mal.

Avec une pareille conviction, à toute proposition apportée de Paris, le Pape doit nécessairement répondre par le *Non possumus*.

Cependant, du côté de Naples, les événements prennent un tel caractère que le maintien de ce qui est n'est plus possible à Rome.

Le cardinal d'Andréa, Napolitain de naissance, n'a pas craint de s'isoler. Il a manifesté des sentiments libéraux, et plus que tout autre il incline à ce que le Saint-Siège prenne la part conseillée par les circonstances.

Un cardinal piémontais, Mgr Gaude, représente dignement aussi son pays dans le Sacré-Collège. Il marche parfaitement d'accord avec son collègue de Naples.

Il y a aussi dans le parti de progrès d'autres cardinaux qui ont été déjà nommés, tels que MM di Pietro, della Genga, Antonelli. Peu à peu le Pape sera débordé.

Mgr Gaude a eu malheureusement, ces jours-ci, une attaque d'apoplexie qui l'a retenu loin des affaires. Je dis malheureusement, car c'est précisément à présent que les conseils les plus puissants sont donnés à Sa Sainteté, par suite des nouvelles de Naples.

Il paraît sûr que, secondé du duc de Grammont, mais malgré cela il n'y a pas d'espoir que le Pape en vienne jamais aux concessions faites par François II.

Comment obtenir quelque liberté pour la presse lorsque le seul aspect de quelques journaux humoristiques exaspère le Pape et sa camarilla, et lui a fait dire dans une allocution: "Tout le monde connaît les presque innombrables opuscules, les journaux, les écrits accompagnés de gravures honteuses et abominables qui, en Italie et ailleurs, sont sortis, pour la perte et le malheur des âmes, des officines de Satan."

Les intimes de Sa Sainteté, les six ou sept prélats qui partagent ou feignent de partager son irritation, comptent sur les mesures prises par un comité de salut public, qui, sous la présidence du prince Salviati, a organisé l'espionnage dans les quartiers de la ville.

Dans chacun des *Rioni* il a des délégués qui y composent un sous-comité. Là, dans des registres, tous les habitants sont classés en bons, douteux et [illegible]. Les curés ont dû donner leurs renseignements sur le moral de leurs paroissiens, et forcément tout le monde ici doit se mettre au nombre des pénitents du curé de sa paroisse. Voilà le régime sous lequel nous vivons.

L'ENTENTE CORDIALE.—Le *Morning Post* publie la note suivante, dans une forme qui annonce d'ordinaire une source officielle:

"Des paroles amicales sont toujours agréables de la part d'un voisin, surtout lorsqu'il est en son pouvoir de donner des preuves de ses intentions et de compléter notre satisfaction par des faits. Si nous sommes bien informés, on vient de recevoir à Londres une lettre que ne peut qu'accueillir cordialement tout Anglais qui pourra en connaître le contenu. L'expression d'un désir sincère pour une alliance, ainsi qu'une demande formelle pour que nous exécutions en Italie et en Syrie une politique commune, sont des points dignes de notre bienveillante attention, surtout lorsque les lignes de politique qui sont conseillées à la fois comme judicieuses et désirables sont, en Orient, le ferme maintien de l'empire ottoman dans son indépendance et dans son intégrité, et en Italie la renonciation à toute intervention étrangère.

"Si nous ajoutons à cela que nous avons des motifs pour croire que des assurances d'un caractère franc et explicite, relatives à la force militaire et navale, forment une part de ce document, on admettra volontiers que nous pouvons difficilement en exagérer l'importance. La pensée qui semblerait avoir guidé l'auteur de cette lettre et qui, à ce que nous apprenons, s'y trouve reproduite à diverses reprises, le maintien de la paix en Europe, c'est le développement des ressources commerciales de la France et l'existence d'une bonne entente et d'une action commune entre les deux grandes puissances occidentales."

ALGÉRIE.—Le *Moniteur* du 1er août contient un décret qui consacre une innovation importante pour notre colonie d'Algérie; ce décret substitue au régime de la concession des terres domaniales, celui de la vente à prix fixe, aux enchères et de gré à gré.

Le rapport qui précède le décret explique avec netteté comment au début de la colonisation, le système des concessions avait sa raison d'être et pourquoi il faut y renoncer aujourd'hui.

Ainsi, à l'avenir, la règle générale de l'aliénation des terres domaniales sera *la vente*, et l'exception sera *la concession*.

Encore, cette exception est-elle d'avance limitée aux seuls cas qui peuvent véritablement la légitimer. On comprend en effet que lorsqu'il s'agit d'encourager de grands travaux publics, de fonder des centres de population, d'établir d'anciens militaires sur la terre qu'ils ont arrosée de leur sang, ou lorsqu'il faut pouvoir placer dans les périmètres de la colonisation des obstacles à l'accaparement des terres par les spéculateurs, on comprend que dans ces conditions l'administration aurait manqué de prudence, si elle s'était complètement enlevé le droit de concéder gratuitement des terres.

Hors ces cas, les terres seront vendues, et par conséquent le colon qui arrivera en Afrique pourra immédiatement entrer en possession définitive des terres qu'il aura acquises. Plus de conditions résolutoires, plus de conditions de planter 25 arbres et de bâtir une maison.

Enfin, par une dernière clause dont le rapport fait remonter l'initiative à la bienveillance de l'Empereur, le décret affranchit de toutes les obligations relatives, soit au mode de mise en culture, soit aux plantations, les anciens propriétaires de concessions qui auront rempli l'obligation de bâtir.

Ce sont là d'excellentes mesures, et l'Algérie les accueillera avec une vive gratitude.—*C. Lefèvre.*

ACCROISSEMENT DE L'ETAT-MAJOR FRANÇAIS.—Le *Moniteur* publie le rapport suivant du ministre de la guerre à l'Empereur, sur l'extension des cadres de l'état-major:

"Paris, le 23 juin.

"Sire, en 1833, le corps d'état-major se composait de 450 officiers, dont 160 officiers supérieurs. Il devait, comme aujourd'hui, suffire aux travaux et aux études topographiques, aux travaux qui dépendent du dépôt de la guerre, au service des armées et des camps d'exercice, et fournir des aides-de-camp pour les inspections générales et les commandements divers.

"La France alors ne comptait que 21 divisions militaires; elle n'avait pas de corps d'armée organisé à l'intérieur; elle n'entretenait en Afrique que 30,000 soldats uniquement occupés, pour ainsi dire, à se maintenir sur le littoral.

"L'effectif général était en moyenne de trois cent mille hommes.

"Depuis cette époque, l'armée a été portée au complet normal de quatre cent mille hommes, le nombre des divisions militaires s'est élevé à 22; l'Algérie occupe 70,000 hommes, avec un nombreux personnel de commandants territoriaux, et, dans son immense étendue, nécessite à chaque instant [illegible] des emplois tout spéciaux. A l'intérieur, il a fallu composer l'état-major de la garde impériale, ceux de six grands commandements, et des armées de Paris et de Lyon, et cependant le corps d'état-major est resté le même qu'en 1833.

"Aussi, quand la guerre vient à éclater, comme en 1854 et 1859, ce corps, éminemment mobile de l'armée, déjà trop étroit pour le service de paix, devient, sous le rapport du nombre, tout-à-fait insuffisant.

"Le service dans les divisions se désorganise, les états-majors d'armée se forment d'une manière incomplète, les officiers généraux manquent d'aides de camp, et il devient inévitable de recourir à trois expédients également fâcheux:

"1o. Accroissement temporaire du cadre pour le temps de la guerre;

"2o. Placement hors cadre de quelques officiers employés dans certaines fonctions spéciales qui sont dépendant du service d'état-major;

"3o. Nomination d'officiers d'ordonnance pris dans les régiments.

"Puis, à la paix, il faut imposer à l'avancement un temps d'arrêt pénible et immérité, pour rétablir l'état normal.

"L'insuffisance de l'effectif du corps d'état-major est donc un fait notoire, pour le temps de paix et bien plus pour le temps de guerre.

"L'annexion des nouveaux territoires cédés à la France va rendre cet inconvénient plus sensible.

"D'après cet exposé, je pense qu'il y a urgence à augmenter le cadre du corps d'état-major, et je suis convaincu de rester encore au-dessous des besoins du service en me bornant aujourd'hui à prier l'Empereur de rendre permanent le cadre qui avait été créé temporairement pour la guerre d'Orient et celle d'Italie, et qui deviendrait le cadre normal fixé ainsi qu'il suit:

35 colonels,	au lieu de	30
35 lieutenants-colonels,		30
110 chefs d'escadron,		100
300 capitaines,		300
100 lieutenants,		100
Total 580	au lieu de	560

"Si Votre Majesté approuve ces propositions, je la prie de vouloir bien signer le projet de décret ci-joint."

Ce rapport est suivi d'un décret qui consacre les dispositions.

LES RECOLTES EN EUROPE.—Le *Courrier de Nantes* publie les nouvelles suivantes de la situation des récoltes tant en France qu'à l'étranger:

"Quelques froments ont été coupés dans la basse Loire, et des seigles et des avoines dans la Vendée.

"Cette semaine la récolte se fera probablement partout dans la Loire-Inférieure et environs. On pense que la qualité de toutes les sortes de grains, à l'exception de l'avoine, sera bonne; mais la quantité ne devra pas dépasser une année ordinaire.

"On a grand besoin de beau temps pour recueillir les récoltes en bonnes conditions. L'alternative de pluie et de soleil pendant le jour, des nuits et des matinées fraîches ont retardé la maturité des moissons, mais la rendent plus complète dans les lieux auxquels, à cause de leur état de verdeur l'intensité de la chaleur eût été funeste.

"Cependant, sur les points où la faux vient d'entrer dans les blés, notamment sur les bords de la Saône, on se plaint de la fréquence des pluies d'orage, qui retardent les travaux et nuisent à la qualité des blés sur la javelle.

"Dans le rayon de Paris, dans une partie de l'Ouest et dans le Nord, la moisson des blés ne commencera pas avant une quinzaine de jours.

"L'Angleterre est le pays où l'on se plaint le plus et avec le plus de raison de l'absence de soleil. La végétation, nous écrit-on aujourd'hui, fait très peu de progrès; il nous faut encore 4 à 6 semaines avant que des blés nouveaux puissent être portés au marché.

"Voici un petit résumé des nouvelles reçues des pays du midi de l'Europe où la récolte se termine:

"En Italie, il n'y a guère que le nord, le Piémont proprement dit, qui se trouve satisfait de la récolte du blé; en Lombardie elle est médiocre; elle est mauvaise dans les provinces de Modène, Parme et Bologne. La Vénétie est également mal partagée. A Naples, les blés [illegible].

"En Espagne on est satisfait dans les deux Castilles et dans la Manche. En Andalousie, on demande beaucoup blé.

"On mande d'Odessa et des anciennes provinces polonaises qu'il y a lieu d'espérer une bonne récolte de froment."

—On lit dans le *Journal de Charleroi*:

"Un événement des plus tragiques s'est accompli avant-hier, à huit heures et demie du soir, dans un des bois dépendant du domaine de Presles et appartenant à M. le comte d'Oultremont. Un des gardes de celui-ci, le nommé Colenval, s'est rencontré avec un braconnier, qui se disposait à se poster à l'affût, et là un véritable duel américain eut lieu. [illegible] l'un et l'autre sont tombés, le premier tué, le second blessé assez grièvement à l'épaule et au côté gauche. Il y a eu un témoin de cette sanglante tragédie; c'est le jeune fils du braconnier, lequel, dit-on, a été aussi blessé mais légèrement par un plomb du garde.

"Le braconnier, connu sous le nom de Léon, est garde-voie employé à la halte du Campinaire, sous Farciennes. Aussitôt qu'il fut renversé, il cria à son fils d'aller chercher sa mère. Mais cette femme reste loin du théâtre du drame. Des passants, avant elle, attirés par les gémissements du blessé, arrivèrent sur les lieux ensanglantés et le transportèrent dans une maison de Sart-Saint-Eustache. Le garde était tombé la tête en avant. Sa mort a dû être instantanée.

"Colenval avait été lui-même, il y a un certain nombre d'années, le plus audacieux braconnier du canton de Châtelet, quoique son père fût garde-chasse. Il finit par quitter le domicile paternel et à mener une vie vagabonde dans les bois, déjouant tous les gardes et la gendarmerie. Serré de près et voyant qu'il ne pouvait plus guère échapper, il quitta le pays pendant quelques années, voyagea en France et en Allemagne, puis il revint à Presle où il fut nommé garde en remplacement de son père, que la famille d'Oultremont venait de pensionner. Il s'était marié, il y a un an, et il laisse une veuve, une petite fille de trois mois.

"Le blessé Léon est un homme que l'on présente comme aimant passionnément le braconnage. C'est pour ce motif qu'il avait été déplacé de Floreffe, et l'on voit que sa passion l'avait suivi à Farciennes. Il avait quitté la halte du Campinaire à 6 heures après le passage du train de voyageurs pour Charleroi.

"Ce n'est pas la première fois que le domaine de Presle est le théâtre de tragédies de la nature de celle que nous venons de raconter. On se rappelle qu'à peu près à la même époque de l'année, il y a douze ans environ, le garde-chasse Dewaele a été tué également par un braconnier."

(*Communiqué.*)

A PROPOS DE MACHINES A COUDRE.

Il a été fait dernièrement par quelques personnes intéressées une tentative, par la voie du *Philadelphia Argus*, de mêler la respectable maison de machines à coudre de WHEELER ET WILSON à un décret par lequel le juge DUNLOP autorise l'émission d'une patente en faveur d'un nommé Wilson—qu'on annonce dans la *circulaire de Sloat & Co.*

L'écrivain de l'*Argus* essaie, par de vaines insinuations, de faire croire que WHEELER & WILSON et autres compagnies de machines à coudre ne pourront plus fabriquer ou vendre des machines, attendu que le décret du juge Dunlop les en empêche. Wheeler & Wilson n'ont rien de commun avec ce procès. Les seuls adversaires étaient I. M. Singer & Co, qui pensaient avoir le droit de leur côté en vertu des patentes primitives. Ce procès n'atteint qu'une partie de leur *feed motion* effectué par une roue dentelée différant entièrement du *feed motion* employé par Wheeler & Wilson et que produit une coulisse à pointes ressorties. En supposant même que le décret soit maintenu, il ne peut affecter que Singer & Co, et les fabricants qui se servent de ce qui est connu sous le nom de *revolving wheel feed motion*. Il ne peut en rien nuire à ceux qui emploient le *sliding feed motion*.

Toutes les Cours auxquelles des questions de droit de patentes ont été soumises relativement aux machines à coudre ont établi le fait, que la machine Sloat est une violation des patentes de Wheeler & Wilson, d'Elias Howe, &c., &c., et les tribunaux ont donné gain aux autres procès intentés par Wheeler & Wilson à Sloat & Co. Quant à la demande en question, il est bon que le Bureau de Patentes l'a rapportée en se fondant sur ce que ce serait une violation des patentes accordées antérieurement. Le juge Dunlop ne partagea pas cette opinion et se prononça pour la réclamation. Mais ce qui distingue le *revolving wheel* ne sera d'aucune valeur à moins qu'on ne s'en serve avec ce qui distingue d'autres patentes.

On peut donc affirmer que cette émission n'est en elle-même d'aucun prix; qu'elle n'a rien de commun avec le principe du *feed motion* de WHEELER & WILSON, qu'elle n'aura aucun effet sur la fabrique et la vente des machines de Wheeler & Wilson; que les *créatures* de Sloat & Co. en disant le contraire, disent ce qu'elles savent ne pas être vrai! On peut faire disparaître des affirmations trompeuses, mais jamais les célèbres et véritables machines de WHEELER & WILSON.

Décédée, hier matin, à l'âge de quarante ans, Dame FRANÇOIS RENAUD, née Clara Michel. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son frère, Amédée Michel, sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui aura lieu ce soir à quatre heures précises. Son corps est exposé encoignure Orléans et Derbigny.

Clergé St Augustin.

De la part de sa famille.

Service funèbre.

☞ Les amis et connaissances de feu [illegible] GUILLOTTE, sont priés d'assister au service funèbre qui sera célébré en sa mémoire, à l'église des Ursulines, rue Bourbon, samedi 25 août 1860, à 8 heures précises du matin.

De la part des familles Louis Adam et Guillotte.

22 août

ATTENTION.

☞ Marchandises avariées—[illegible]—Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de [illegible] aujourd'hui [illegible] rue de Chartres. Conditions: au-dessus de $50, 90 jours de crédit.

☞ 1,300 sacs de sel [illegible] Vente par D. E. Morphy, encanteur.

☞ Aujourd'hui, à 10 heures, Promenade Carondelet, entre Baronne et Carondelet, le Shérif procèdera à la vente d'environ 400 bouteilles vides et 200 pots à fleurs.

☞ ON REMARQUE SOUVENT que la consommation est le plus terrible des fléaux de ce climat, qu'elle frappe la jeunesse et la vieillesse, et sème partout la désolation. [illegible] être considéré comme un bienfaiteur de l'humanité; ce remède c'est l'AMER DU Dr J. HOSTETTER.

A vendre par tous les droguistes et marchands.

20 août—6t

☞ Que le dérangement [illegible] l'ELIXIR DE WRIGHT [illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. Nos 21 et 151, rue de Chartres

20 août—6

Sirop de mûres sauvages ET DE GOUDRON, Du Dr Davis.

☞ Le Sirop de David guérit de la toux la plus dangereuse, prévient le crachement de sang, facilite la respiration, arrache le malade à l'affreuse consomption. A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. seuls agents pour le Sud. Nos 21 et 151, rue de Chartres

Le Old Sachem Bitters.

LE mignon tonic, est reçu avec reconnaissance dans toutes les familles. Il excite l'appétit, et coupe la fièvre en frisson. A vendre par WOODMAN & BEMENT, Enc. Magazine et Commune.

$50 DE RECOMPENSE.

Perdu, hier matin, à 7 heures et demie, entre les rues des Grands Hommes et la Levée, dans le trajet de la rue Mandeville, un petit PORTE MONNAIE renfermant un billet de $100 de la Banque de la Louisiane, un billet de $20 de la même banque et $50 en billets de banque de la ville—en tout, $170. Le porte-monnaie contenait en outre un billet appartenant à Wilhelm Muse, souscrit par M. G. Kesvally à son propre ordre et endossé par lui, pour la somme de $1000. Ledit billet porte la date de mars 1859, est à un an de date, porte 8 pour cent d'intérêt et hypothèque spéciale, par acte passé par devant G. Legendre, notaire public, en date du 1er mars 1859. Le public est prévenu de ne pas le recevoir.

La personne qui rapportera ce porte-monnaie et son contenu au propriétaire, M. John Culbertson, rue Dauphine, (ci-devant Grands Hommes) No 480, recevra une récompense de cinquante piastres. 22 août—3t

Perdu.

A PARTIR de la station des omnibus, rue Appolo, jusqu'à la rue St-Philippe, un portefeuille contenant 800, en billet, or et argent.

Un billet à ordre de $100 00.
" " 75 00.
" " 300 00.

Il y a de payé sur ce dernier $200. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le remettra chez M. P. M. Chesnedel, No 34, rue St-Louis. 22 août—3t

Nourrice.

UNE Française âgée [illegible] désire se placer [illegible]. S'adresser à Mme Marie Mendé, Chemin du Bayou, encoignure Tréme. 22 août—3

Société française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

UNE assemblée générale de cette Société sera tenue le dimanche 26 du courant, à 4 heures de l'après-midi, à l'office de la société, rue du Bayou entre Robertson et Claiborne. Messieurs les sociétaires sont priés d'être exacts.

Par ordre du président, F. PICARD, Secrétaire

22 août—jusq. 26

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

A monsieur le collecteur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la somme de $4,098 [illegible] que vous avez versée entre mes mains, pour le montant de ce que vous avez collecté, sur le produit des cotisations [illegible] pour la construction d'un nouvel asile.

Agréez mes sincères [illegible]. A. GIRAUD, Trésorier

22 août—4

LION & ANDREE, Coin Bienville et Royale,

VIENNENT de recevoir par le navire Adelaide Bell, un nouvel assortiment complet de gasogène et des poudres nécessaires pour confectionner l'eau-de-seltz.

Par le navire Adelaide Bell, un nouvel envoi de vitres, cabochons pour cadrans, viennent d'être reçus par la maison LION & ANDREE, Coin Bienville et Royale.

La maison LION & ANDREE, coin Bienville et Royale, annonce au public et à leur nombreuse clientèle, qu'ils viennent de recevoir par le navire Adelaide Bell, un nouvel assortiment d'articles pour hommes, tels que: Chemises, toiles; de toile et coton; Caleçons, toile et coton; de toile et coton. Chemises de piano de toutes sortes et de toutes dimensions, bretelles, &a., &a. Ainsi qu'un nouvel envoi de parfumerie de la Société Hygiénique, de Violet, de Lubin. 22 août

CORAIL ET BIJOUX A PRIX REDUITS.

M. P. N. RIVERA, encoignure Royale et St-Pierre, vient de recevoir d'Italie un grand choix d'articles en CORAIL [illegible].

Il a également reçu un magnifique assortiment de BIJOUX FINS, D'ARTICLES D'ORFÈVRERIE en tout genre et de montres de prix, de DIAMANTS, etc. Afin d'écouler rapidement son stock, M. Rivera a opéré une très forte réduction dans tous ses prix. Il invite le public à visiter son magasin.

EN VENTE, UN ILET ENTIER.

ON offre en vente, de gré à gré, UN ILET DE TERRE borné par les rues Chênes-Verts, Broad, Bellechasse et Septième, qui peut être divisé en vingt-deux terrains, ainsi qu'il appert d'un plan dressé en octobre 1859. [illegible]

S'adresser à S. O. GUINAULT, 56, Faubourg de la Marque

UNION GUARD. DEUXIEME DISTRICT.

Ce club se réunit tous les VENDREDIS SOIR, à 7 heures et demie, dans la salle de bal St-Philippe, entre Royale et Bourbon. Tous ceux qui sont favorables à l'élection de JOHN BELL à la présidence et d'EDWARD EVERETT à la vice-présidence, sont invités à assister aux séances et à se joindre au club. Par ordre, S. D. HUBBARD, Secrétaire. 22 août

Club de Douglas et Johnson, SIXIEME WARD — DEUXIEME DISTRICT.

LES votants du Sixième Ward, Deuxième District, favorables à l'élection de Douglas et Johnson, sont invités à se réunir mercredi soir, 22 du courant, dans la salle St Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, à 7 heures et demie précises, pour affaires importantes. L. A. REVOILE, Secrétaire. 21 août—2

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

LES Membres de cette Société sont priés de se réunir dans leur salle, à l'angle des rues Champs Elysées et Grands Hommes, Troisième District, mercredi, 22 août 1860, à 7 heures et demie du soir. Ils sont priés d'être ponctuels attendu que des affaires importantes seront soumises au meeting. Par ordre du Président, AUG. LAROSE, Secrétaire. 21 août—2t

Demande de place.

UNE jeune personne Allemande de naissance désire se placer dans une famille comme servante de maison. S'adresser aux bureaux de l'ABEILLE, lettre C. 21 août—3

MOUTARDE FRANÇAISE—[illegible] caisses de 48 flacons [illegible], d'importation récente à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 86, Vieille Levée. 21 août

CHAMPAGNE—100 caisses bon champagne en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par W. A. VREDENBURGH, No 86, Vieille Levée. 21 août

ABSINTHE—100 caisses absinthe de la marque Pernod, en magasin et à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 86, Vieille Levée. 21 août

BRANDY IMITATION—[illegible] brandy imitation en magasin et à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 86, Vieille Levée. 21 août

CHANDELLES PATENTEES DE JUDD—20 caisses chandelles patentées, à vendre au prix de New York, par l'agent W. H. VREDENBURGH, No 86, Vieille Levée. 21 août

Au public.

CERTAINES personnes mal intentionnées, depuis quelques jours font faussement et méchamment courir les bruits que je ne travaille pas pour mon propre compte, mais que je suis seulement le commis de certaine maison de cette ville. Ce bruit est FAUX et gratuitement MECHANT. Je travaille pour mon propre compte et suis seul responsable. Il est vrai que j'ai un associé, mais cet associé est un [illegible]. JOHN E. LARKSCHE, 127, Passage de la Bourse. 20août—3f

AVIS.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu JOHN B. RUSSEL, sont priées de les présenter au soussigné, curateur de la succession, dans les dix jours qui suivront la date de cet avis. E. D. BEACH, encoignure St-Pierre et Chartres. Nouvelle-Orléans, 20 août 1860. 21août—10f

EN débarquement du navire Lizzie Boggs de Bordeaux: 2 boucauts de 10,000 bouchons superfins; 10 ballots do do mi-longs No 1; 10 do do do No 7; 1 do do mi-longs communs; à vendre par V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis. 21 août

Dents artificielles. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, 149, rue Royale, entre St Pierre et Toulouse.

Pose une ou plusieurs dents ou fait un dentier avec gencives, selon des procédés perfectionnés et qu'il moyen de la précision mathématique, qu'il garantit comme devant exercer toutes les fonctions des dents naturelles. Sa réputation et son succès sont si bien connus depuis plusieurs années en Louisiane, qu'il n'a pas besoin d'autre recommandation. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 1mai—B

EAU DE ROSES—A vendre par les soussignés—15 octogones eau de roses. PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis. 17 août

JAMBONS—20 tierçons jambons de Dufield; 20 do sans jambons de diverses marques, [illegible] à vendre par GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille Levée. 6août

BOEUF—Extra, pour les familles, en baril et demi baril, à vendre par GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille Levée. 6août

GRAISSE—60 tierçons feuille prime, 200 barillets feuille prime, à vendre par GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille Levée. 6août

BEURRE—150 colis beurre Western Reserve, à vendre par GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille Levée. 6août

WHISKY—100 barils de rectifié, à vendre par GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille Levée. 6août

CLOUS de Girofles—10 sacs à vendre par B. TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 6août

CANELLE ET MUSCADE—[illegible] à vendre par B. TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 6août

EN débarquement du navire Lizzie Boggs, de Bordeaux—[illegible] barriques vin rouge Cantenac. 24 do do Gruine. 24 do do St-Emilion. 27 barils vin blanc "Goblue". A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., No 16 & 18, rue St-Louis. 16août

EN débarquement du navire Lizzie Boggs, de Bordeaux: [illegible] boîtes pâtés truffés; [illegible] du Périgord. A vendre par HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31, rue Bienville. 16 août

A VENDRE en débarquement du navire Lizzie Boggs, arrivé de Bordeaux—20 barriques vin rouge Côtes Fronsac; 20 do do Château Malvirade; 20 do do St Julien Médoc; 20 do do vieux Château Gombert et St Emilion; [illegible] do do do do; 20 demi barriques vin blanc Haut Sauternes. Par M. CURIEN, 16 août. 26, rue Toulouse.

REDUCTION GENERALE. BODET & GUEYDAN, Maison Rouge No 1, entre les deux marchés, ET Encoignure Hôpital et Condé,

VOULANT clore au plus vite notre magnifique stock de printemps, nous avons réduit d'un tiers le prix des marchandises suivantes, telles que: Barèges, Organdis, Jaconats, Brillantés, Pointes et Mantelets dentelle, Châle barège, Gants et Mitaines Soie, Toile de tout genre, Linge de table, assortiment complet. Aussi qu'un immense assortiment d'autres articles trop longs à énumérer. Toutes les personnes qui veulent acheter de bons articles à de bonnes conditions ne peuvent laisser passer une si belle occasion de profiter de l'occasion qui leur est offerte en ce moment. BODET & GUEYDAN. 14 mai

15,000 YARDS BATISTE IMPRIMÉE à 25 cts. la yarde, Chez De MONTROND & GALLOT, COIN CANAL & DAUPHINE.

5000 MOUCHOIRS BATISTE à ourlets, baguettes et vignettes, Pour dames et messieurs, à 50 p 0/0 au dessous du cours.

500 Mantelets soie moire à $4. à vendre à des prix très modérés, les nouveautés suivantes: Châles pointes et burnous dentelles, robes en barège anglais, Organdy et grenadine à $ 5, 6, 7, 8, 9 valeurs; GRAND CHOIX d'ombrelles, marquises et éventails. Assortiment complet de bas, chaussons et d'Ecosse.

Liquidation. GRANDS SACRIFICES! PROFITEZ DE L'OCCASION!! Les soussignés devant quitter leur magasin, MAISON ROUGE, ENTRE LES DEUX MARCHÉS,

au mois de septembre prochain, préviennent leurs amis et le public en général qu'ils offrent, à partir de ce jour leur grand assortiment de MARCHANDISES SECHES *au-dessous du prix coûtant.* Profitez de l'occasion! TURCOTTE & BLANCAND, Maison Rouge, entre les deux marchés, le plus près du marché Vaudrie. 11 mai

ARTICLES DE PECHE. Avis aux pêcheurs.

LES soussignés viennent de recevoir par le Caba [illegible] de New-York: Un nouvel assortiment d'articles de pêche à la [illegible], entre autres: 30,000 hameçons de Limerick, de tous les numéros et de toutes les formes, 10,000 hameçons du Limerick, tout montés en cuivre, argent, 1000 douzaines mouches artificielles, Hameçons Yankee Doodle, Cannes à pêche de toutes sortes, Bouchons, plombs. Un grand choix de lignes en soie unie et tordue, [illegible] à des prix aussi réduits que possible. Chez LION & ANDREE, 54 et 56, rue Royale, encoignure Bienville. 20 juil.

BOUCHONS—3 balles bouchons fins longs pointes, en débarquement du Teresita et à vendre par FATJO & BRUNASO, 304 et 286, Vieille Levée. 6 juil

Vins! Vins! Vins!

300 barriques vin de Catalogne, Tarragone, épais et Villeneuve de choix, 25 pipes vin de Catalogne, 100 barriques vin de Cette, [illegible] do de Bergues, [illegible] do Malaga, 20 octaves do doux, 75 futailles (1re et 2e) Xérès pâle, 75 do (do do) couleur d'or. Tous ces vins ont été importés directement et sont à vendre par FATJO & BRUNASO, 304 et 286, rue de la Vieille Levée. 12 juin—6m

Marseille! Marseille!

EN débarquement du navire Cleopatre, de Marseille—300 paniers huile Piagnol, 11, 22 et 34 onces; 400 caisses vermouth Noilly Prat & Co; 100 do do Auguste Richard; 30 do capres; 50 do extrait de punch au rhum; 20 barriques vin Bergasse; 20 caisses sirop de Castille; 50 do olives, capres et cornichons; 20 paniers de 100 bouteilles vides; 100 caisses Muscat; 10 do eau de fleurs d'oranger; 10 barriques vin de Cette, très corsé; 20 quarts Porto; 10 do Madère. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, No 30, rue Conti.

CAPSULES pour bouteilles—6 caisses capsules blanches de différentes dimensions. 1 caisse capsules coloriées, différentes dimensions. A vendre par B. TURPIN, No 55 rue Vieille Levée. 6 août—6f

DIVERS—[illegible] barriques vin blanc (Haut Sauterne); [illegible] do do do; [illegible] barriques vin rouge St-Emilion; [illegible] J. Duconstaing & Co; [illegible] vieux 1857; [illegible] caisses absinthe Suisse diverses marques; [illegible] paniers champagne J. Georg & Co; [illegible] caisses vermouth Noilly & Prat; [illegible] do Cornil; [illegible] do Gee Poulin; [illegible] vins rouges différentes marques; [illegible] do blancs do; [illegible] grand vin Margaux & St-Julien; [illegible] do Léoville; [illegible] paniers huile Piagnol, 34, 22 et 12 onces; [illegible] bouchons différentes qualités; [illegible] cognac Rochelle; [illegible] Martellon; [illegible] cognac Henry Sutton 1850; [illegible] 1851; [illegible] Gommandon & Co; [illegible] J. Duconstaing & Co; 1400 dame-jeannes 1, 2, 3, 5, gallons; 1000 caisses moutarde Fardy & Moncamp; 10 do cognac Henry Sutton 1850 et 1851 [illegible]; [illegible] caisses prunes d'Ente au naturel et toutes diverses [illegible]; 14,000 bouchons No 3 très fins, à vendre par CHAUDET & DESSEINT, rue Royale, Nos 147 et 149. 1 juin

Mlle LEONTINE, Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT. 84, Rue Royale, au Premier

A l'honneur d'annoncer aux personnes qui ont bien voulu l'encourager dans la confection de robes [illegible].

DEMOCRATIE NATIONALE.

BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ÉTAT DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans.

POUR PRÉSIDENT: STEPHEN A. DOUGLAS, DE L'ILLINOIS.

POUR VICE-PRÉSIDENT: HERSCHEL V. JOHNSON, DE LA GÉORGIE.

Electeurs présidentiels:

Premier District—Col. MAUNSEL WHITE, Plaquemines, Electeur. CH. BIENVENU, St-Bernard, Substitut.

Deuxième District—PIERRE SOULÉ, Orléans, Electeur. W. G. MULLEN, Orléans, Substitut.

Troisième District—GUSTAVE ARROY, Jefferson, Electeur. DÉSIRÉ LEBLANC, Assomption, Substitut.

Quatrième District—J. DUNCAN STUART, Est Bâton-Rouge, Electeur. W. E. WALKER, Livingston, Substitut.

Cinquième District—Hon. JOSHUA BAKER, Ste-Marie, Electeur. W. W. WHITTINGTON, Rapides, Substitut.

Sixième District—Col. N. D. COLEMAN, Madison, Electeur. J. S. T. RICHARDSON, Morehouse, Substitut.

Par ordre du Comité Exécutif pour l'Etat de la Louisiane. G. W. MUNDAY, président. Geo. A. FOSDICK, vice-président. LOUIS DUFAU, secrétaire. 15 août—6 n.

DEMOCRATIE NATIONALE.

BUREAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Tous les démocrates qui sont en faveur des candidatures régulières de DOUGLAS et JOHNSON, ainsi que tous les votants en général, quelle que soient leurs préférences, sont informés que les honorables Pierre Soulé et Louis Duvigneaud harangueront le peuple dans les villes et aux dates ci-dessous indiquées:

Samedi	1	sept.	Franklin—Ste-Marie.
Lundi	3	"	St-Martinville—St-Martin
Mercredi	5	"	Vermillionville—Lafayette
Samedi	8	"	Opelousas—St-Landry
Mardi	11	"	Alexandrie—Rapides
Lundi	10	"	Marksville—Avoyelles
Mercredi	12	"	Pointe Coupée—Pointe Coupée
Jeudi	13	"	Bayou Sara—Ouest Feliciana
Samedi	15	"	Bayou Goula—Iberville
Jeudi	20	"	Vicksburg—Mississippi
Samedi	22	"	Richmond—Madison
Lundi	24	"	Monroe—Ouachita
Mardi	25	"	Vernon—Jackson
Mercredi	26	"	Homer—Claiborne
Jeudi	27	"	Sparta—Bienville
Samedi	29	"	Natchitoches—Natchitoches

Résolu que tous les démocrates de ces différentes villes sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour attirer à ces différents meetings la population des campagnes.

Par ordre du comité exécutif: GEO A. FOSDICK, vice-président. LOUIS DUFAU, secrétaire. 17 août—10f

DEMOCRATIE NATIONALE. Club Central de Douglas et Johnson POUR LA Paroisse de la Nouvelle-Orléans. Président—Josiah Cole

Vice-Présidents—James Brewer, 1er Ward;—John Farrell, 2me Ward;—Tom Loughlin 3me Ward;—A. A. Lipscomb, 4me Ward;—Lucien Charvet 5me Ward;—Philippe Guesnon, 6me Ward;—Louis Duvigneaud, 7me Ward;—Camille Guillot, 8me Ward;—Duvernay Farrar, 9me Ward;—T. P. White, 10me Ward;—John Purcell, 11me Ward;—Geo. W. Lewis cité d'Alger.

Les Vice-Présidents ont plein pouvoir d'organiser des Clubs dans leurs Wards respectifs.

Les appartements du Club Central sont situés rue Royale, au-dessus du café de Geo. [illegible]. Ils sont ouverts tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.

Ou peut devenir membre du Club Central en se présentant par un des officiers ou membres du Club.

Les réunions régulières du Club Central ont lieu tous les mardis et vendredis, à sept heures du soir.

Par ordre du Club Central LOUIS DUFAU, Secrétaire

Institution Charpeaux.

MME CHARPEAUX a l'honneur d'annoncer aux familles et à ses élèves que la réouverture des classes, à son institution chemin du Bayou près Claiborne, est fixée au lundi, 3 septembre. 21 août—jus. 3 sept

Magasin de Tapis, Rue de Chartres, No 19

NOUS recevons actuellement de fabriques anglaises et américaines, un grand assortiment de TAPIS, TAPIS DE MEDAILLONS, VELOURS, BRUXELLES, 3 PLIS, [illegible] et BRUSSELS, ainsi qu'un assortiment de TOILE CIRÉE des dernières dessins, NATTES CANTON de toutes largeurs et de toutes qualités, et un assortiment de [illegible] COUVERTURES DE CHEMINÉE, PAILLASSONS, COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, [illegible]. A. BROUSSEAU & Co.

Bureau du Board des Assesseurs, SALLE No 15 HOTEL DE VILLE, Nouvelle-Orléans, 14 août 1860.

Avis aux Contribuables.

LE Board des Assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans ayant achevé les tableaux d'assessement pour l'année 1860, et les copies de ce tableau ayant été remises au Secrétaire du Board dans la salle No 15 Hôtel de Ville, les habitants de la Nouvelle-Orléans et les propriétaires de biens situés dans ladite ville sont requis par le Board de venir examiner lesdits tableaux, [illegible] TRENTE JOURS à partir du 15 courant.

Le Board des Assesseurs siégera en corps dans ladite salle No 15, Hôtel de Ville, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, du 15 août au 15 septembre prochain, pour recevoir les réclamations [illegible]. HENRY RIVE, Secrétaire du Board des Assesseurs. 14 août—30f

T. BACHELIER, 21 et 23, rue des Ursulines,

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'il a reçu, par les derniers arrivages d'Europe, toutes les graines fraîches que la maison a coutume de recevoir, et qu'il prévient des différentes saisons [illegible]. 14 août—2m

$5 de récompense.

PARTIE MARRONNE le 5 courant, la négresse CÉLESTINE, âgée de 45 ans, taille ordinaire, grosse, teinte, parlant le français. La personne qui la ramènera recevra la récompense ci-dessus. [illegible] J. BURO, Rue du Bassin, No [illegible], entre Thalie et Erato. 14août—2f

Le Dr G. W. LAWRENCE MEDECIN RESIDENT DES SOURCES CHAUDES DE L'ARKANSAS.

LE Dr LAWRENCE s'empressera de répondre à toute lettre que les malades lui adresseront, [illegible] de l'Association médicale américaine. 27mai—3m

JALAP—5 balles Jalap, vendu d'être reçues du Mexique, en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO. 15 juil. No 46, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] cigares de la Havane, des grosseurs Millar, petits et gros Regalia Britanica, Regalia de Londres, demi-Regalia et Regalia, [illegible], Loudres, Conchas, Especiales, [illegible], Flor de Fujetas, Meridiana, Rosa del Bosque, Corona Ducal, Amelia, Flor de Figueras, &c., &c., &c. en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 46, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville. 15 juil

FROMAGE de Gruyère—Par le steamship Bienville, [illegible] boucauts gruyère supérieur. A vendre par DUNTZE & Co., Enc. Royale et Conti. 15 août

PETITS POIS—Par le navire Alice Ball du Havre—15 caisses petits-pois nouveaux au naturel et accommodés. A vendre par DUNTZE & Co., Enc. Royale et Conti. 15 août

CEPES, Champignons et Truffes, par le navire Alice Ball et Lizzie Boggs, un nouveau lot de truffes noires, cèpes et champignons. A vendre par DUNTZE & Co., Enc. Royale et Conti. 15 août

ASPERGES—En magasin, des asperges de Ledbeck, New-York et de France. A vendre par DUNTZE & Co., Enc. Royale et Conti. 15 août

PATÉS TRUFFÉS—En magasin—Pâtés truffés assortis, saucisses et cervelats truffés, galantines truffées, &c. A vendre par DUNTZE & Co., Enc. Royale et Conti. 15 août

DIVERS, en magasin—200 caisses vin rouge bon ordinaire, diverses marques, 100 caisses vin rouge St-Julien et Chateau Larose, très vieux, 100 caisses vin blanc Haut-Sauterne, 100 do vermouth Noilly Prat & Co, 75 do vin muscat Jourdan Brive, 250 do absinthe et kirsch Ed. Pernod, 100 paniers huile Jules Piaignol, 20 onces, 10 caisses de 25 paniers anisette extra de Chauvet fils, 10 do sirop de curaçao à la vanille, 10 do de 25 paniers anisette de Marie Brizard & Roger, 10 paniers de 250 demi-bouteilles vides, 10 balles de 10,000 bouchons No 7, 10 dame-jeannes de 5 gallons cordiaux, très vieux, 100 caisses cerises à l'eau-de-vie, 20 do fruits à l'eau de vie. A vendre par X. LAMBERT, No 52, ancien 62, rue des Magasins. 15 août

EN débarquement du navire Lizzie Boggs, venant de Bordeaux—300 caisses de 12 bout. vin rouge vieux Haut Brion; 150 caisses de 24½ bout. do do Margaux; 500 demi-bottes pâtés truffes assortis; 200 boîtes cèpes à huile; 5 balles amandes cassées; 2 boucauts feuille française, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 15 août

Vin rouge.

CENT VINGT barriques vin rouge pour familles, en débarquement du navire Fanny Eeler, arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier. 25 juil

Vin rouge.

DEUX CENT caisses vin rouge, en débarquement du navire Eeler arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier. 25 juil

ON DEMANDE pour le premier octobre ou plus tôt, une bonne maison bâtie ayant au moins quatre chambres et une grande cour. La maison doit être située dans le Deuxième District. S'adresser par lettre à R., au bureau de l'ABEILLE.

FARINE—400 barils farine extra, superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille Levée. 6août

EN magasin et à vendre par le soussigné: 20 barriques vieux vin Château Margaux, pour familles, 1855; 60 barriques vin rouge bon ordinaire, supérieur, pour familles, 1857; 100 barriques vin rouge ordinaire; 100 barriques vin blanc Haut Sauterne; 100 quarts cognac Leco, 1818; 10 do vieux cognac 1815; 25 huitièmes cognac Lecoq, Père & Fils, 1858; 25 quarts cognac Tournade, Larochelle, de prune; [illegible] vin de Madère; vin de Sherry; vin d'Oporto ordinaire; do supérieur; caisses vin vieux Château Belon; do Sauternes; vin rouge Cantenac Médoc; do Léoville; do en demi-bouteilles; vermouth; champagne mousseux Heidsick; mignolet; kirschwasser; absinthe Edmond Pernod; Mostetter bitters; schnaps; barils brandy de New-York; do do; barils whisky ordinaire; barils whisky Bourbon supérieur; barils vieux Monongahela whisky; paniers bouteilles de bordeaux; barriques de toutes marques; boîtes bouchons pointus, de 15 sous chaque; sacs bouchons réguliers, à vendre; sacs bouchons réguliers, pointus, de 100 ch; caisses fruits assortis; do punch brandy supérieur; gallons gin de Hollande, en dame-jeannes de 5 gal. PAUL LACROIX, 76, rue Toulouse. 11 oct

CARTES espagnoles, à jouer—6 caisses (10 grosses chacune), marque de Morti à Toreta, en débarquement du Teresita et à vendre par FATJO & BRUNASO, 284 et 286, Vieille Levée. 6 juil

EN débarquement du navire Lizzie Boggs, arrivé de Bordeaux: 30 caisses liqueurs assorties, extra, de Chauvet fils. 30 barriques vin rouge Cutisson. 200 caisses de 24½ bouteilles, vin rouge St Julien Médoc. 20 do do vin blanc Haut Sauterne. 40 do de 12 bout. do do. A vendre par X. LAMBERT, (ancien 62) rue des Magasins. 16 août

Ticket National de l'Union.

POUR PRÉSIDENT: JOHN BELL, du Tennessee.

POUR VICE-PRÉSIDENT: EDWARD EVERETT, du Massachusetts

ELECTEURS PRESIDENTIELS POUR LA LOUISIANE

Premier District Electoral. RIVIERE-GARDERE, de St-Bernard, électeur. G. DE FERRIET, d'Orléans, substitut.

Deuxième District Electoral. L'HON. RANDELL HUNT, de la N. Orl. électeur. JULES LAVERGNE, de la N.-Orléans, substitut.

Troisième District Electoral. CHRISTIAN ROSELIUS, de Jefferson, électeur. DUNCAN S. CAGE, de Terrebonne, substitut.

Quatrième District Electoral. J. O. FUQUA, d'Est-Feliciana, électeur. H. M. FAVROT, d'Ouest Bâton-Rouge, substitut.

Cinquième District Electoral. THOMAS H. LEWIS, d'Opelousas, électeur. VALSIN FOURNET, de St-Martin, substitut.

Sixième District Electoral. JOHN RAY, d'Ouachita électeur. L'HON. B. L. HODGE, de Caddo, substitut.

Chaque votant donne son vote pour SIX ÉLECTEURS dont chacun doit résider dans un District séparé. 14août—au 6nov

QUARTIER GENERAL Comité Exécutif d'Etat. Parti Constitutionnel de l'Union. 3 août 1860

DES MASS MEETINGS auront lieu comme suit, dans toute la ville, avant l'élection présidentielle—

3me District—Place Washington, mercredi, 15 août.

1er do —Place d'Armes, mardi, 4 septembre.

2me do —Place Clay, mercredi, 19 [illegible]

4me do —A la statue de Clay (rue du Canal), mercredi, 3 octobre.

3me do —Place Washington, mercredi, 17 oct.

Rive droite (Alger) samedi, 27 octobre.

1er District—A la statue de Clay (rue du Canal), lundi, 5 novembre.

Des orateurs distingués harangueront ces assemblées. Les différents clubs attachés au Parti Constitutionnel de l'Union ou BELL et EVERETT et le public en général, sans distinction de parti, sont respectueusement invités à y assister.

Par ordre du comité, M. MUSSON, Président. THOS CURRY, Secrétaire. 9 août—3m

ACADEMIE JEFFERSON Dirigée par M. G. J. LORD. 42........Rue Bourbon........42

CET établissement sera fermé pendant le mois d'août.—Les classes se rouvriront le 3 septembre. 18 août—1 jus. 27 sept.

MM. Verneuil et Arcenaux,

AYANT fait l'acquisition du magasin de vins de M. A. VERNEUIL, annoncent à leurs connaissances et au public qu'ils ont transporté ledit magasin de la rue Ste Anne au No 67, RUE ST LOUIS, entre Bourbon et Royale, où ils continueront le même genre d'affaires en ... Ils préviennent de l'ouverture pour offrir un assortiment de vins pour familles, tels que: Vins pour famille, Fronsac; Do do St Estèphe et St Emilion; Do do 1er cru St Emilion; Do do Vieux 1er cru St Emilion. Vins ordinaires, vermouth, absinthe, cognac et gins en caisse. 17 août—1m

On demande à louer,

Vers le 1er novembre, pour une petite famille, UNE MAISON avec cour et jardin, qui pourrait être située dans le Deuxième District. La rue de l'Esplanade serait préférée. S'adresser à L. [illegible], au bureau de l'Abeille. 17 août

Avis.

MADEMOISELLE Sidonie BELLON de Lierre, (Belgique) est priée de se présenter au Vice-Consulat de Belgique 61, rue Carondelet, pour affaires qui la concernent. 16 août—6f

JULES BLOY, TONNELIER.

S'adresser au No 59, rue de la Douane. [illegible]—6f

Grocerie à vendre.

A des conditions très avantageuses la grocerie située encoignure St-Philippe. [illegible] Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux. 16août—6f

A LOUER.

LES entrepôts (Washington) de tabac dans le Troisième District. Ces entrepôts grands et commodes, sont admirablement situés pour un tel emmagasinage. [illegible] Pour plus de détails, s'adresser à M. A. Dr LIZARDI & Co., No 3d, rue Bienville. 18août

Chienne perdue.

Egarée, le 19 du courant, une jeune chienne d'arrêt, [illegible]. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au No 27, rue Madison. 1août—1

HOTEL DES MARCHANDS, A l'encoignure St Charles et Canal. Nouvelle-Orléans.

Le plus agréable et le mieux situé de la ville. PRIX DE LA PENSION

Par jour	$2
Par semaine	12

Pour les repas seulement [illegible] par semaine. BRET & HALLER, Propriétaires. 13août—3m

Avis.

LE soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN dans la rue Conti, No 21, entre Chartres et Levée. A. VERNEUIL. 15 août—1m

AUX CAPITALISTES ET AUTRES Terre à l'Ile de Cuba.

UN morceau de terre de très grande valeur, comprenant [illegible] acres, situé du côté Nord de l'Ile, [illegible] Pour plus de détails, s'adresser à S. De VISSER & Co., No 64, rue du Magasin. 6 août—1m

AVIS.

LES soussignés préviennent leurs clients ainsi que le public en général, qu'ils ont provisoirement transporté leur magasin rue de la VIEILLE-LEVEE PRES DE L'ENCOIGNURE CONTI. FAURES & NORMAN. 15 août

LEON ABBET — W. J. A. FULLER ABBET & FULLER, Avocats et notaires,

et Commissaires pour tous les Etats de l'Union ont l'honneur d'informer qu'ils se sont liés avec M. P. N. [illegible]. Bureau 128, Broadway, New-York. 7 août—3m

Chemin de fer Illinois Central.

DEUX convois partent de Caïro tous les jours, le matin et le soir, à l'arrivée des convois de la N. Orléans, et se relient directement avec toutes les lignes de l'Est et de l'Ouest.

Pour arriver à New-York..............3 jours et 6 heures

Boston..............3 jours et 14 heures

Pour les tickets pour tout le voyage et les informations, s'adresser au bureau du M. C. du chemin de fer de la N. O. de J. et du N., rue du Camp, No 118, et au bureau de la ligne du chemin de fer, rue du Camp, No 61.

W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago.

W. R. ARTHUR, Surintendant général à Chicago.

B. F. LONGLEY, Agent général au Sud, N. O. 8août—1m

Institution Collégiale de la N. O.

MME ED. LOCQUET a l'honneur d'informer le public et les parents en général, que son institution sera fermée pour cause de vacances à partir du 1er août jusqu'au 15 septembre. 6août—

A louer, le 1er octobre ou plus tôt, si c'est nécessaire,

Deux maisons neuves, à deux étages, avec toutes les améliorations modernes, y compris gaz, waterworks et maisons à bain. Elles sont situées à l'angle des rues Esplanade et Romain. Egalement, une grande résidence de famille, ayant huit chambres dans la bâtisse principale, une grande cour, jardin. Elle est située sur le chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny. S'adresser à W. F. CHAPMAN, 29, rue Carondelet, ou Chemin du Bayou, No 287. 6août—6m—1re p

AVIS.

A PARTIR DU 1er AOUT, M. Louis DESSOMMES et I. GOLDSTEIN sont associés dans notre maison sous la raison sociale de O. TALAMON, DESSOMMES & Co. Paris 6 juillet 1860. O. TALAMON & DESSOMMES. 1 août—1m

VIN ROUGE ET VIN BLANC—300 caisses vin rouge bon ordinaire; 50 do vin blanc do. En débarquement de la barque Lizzie Boggs arrivée de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier. 16 août

VIN ROUGE—100 barriques vin rouge, en débarquement du navire Lizzie Boggs, de Bordeaux, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée. 16 août

PETITS POIS—50 caisses petits pois Briant, attendu par navire Lizzie Boggs, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée. 16 août

EN magasin—100 barriques vin les cotes de Bourg; 200 caisses vermouth Noilly; 50 do punch au rhum; 30 do cassis du Mont d'Or; 30 do marasquin Chauvet; 25 do liqueurs extra superfine; 20 do vin du Rhin, différentes marques, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée. 16 août

PETITS POIS FINS—CHAMPIGNONS—200 caisses de 50/2 boîtes petits pois de Salomon, de Paris; 100 caisses de 50/2 boîtes petits pois de Daniel, de Paris; 100 do de 50/2 boîtes champignons au naturel, de Salles père et fils. Attendu incessamment et à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson. 13 août

DAMEJEANNES—2000 damejeannes de 5 gallons, 1500 damejeannes de 3 gallons, 1000 do de 1 gallon, attendues par le navire Samuel Locke, du Havre. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 13 août

FRUITS AU JUS—Fraises—Cerises à l'eau-de-vie—[illegible] caisses fruits au jus de J. Delmas, nouvelle récolte; 40 caisses fraises au jus, assortiment complet; 20 caisses cerises à l'eau-de-vie. Attendu incessamment de Bordeaux et à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 13 août

VINS de Cette—Madère—Porto—[illegible] barriques vin rouge bien corsé, en draw-back; 30 barriques vin rouge bien corsé; 1000 pipes imitation Madère; 100 pipes imitation Porto. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 13 août

ATTENDU par le navire "Globe, capitaine Becker, du Havre—50 caisses de 12 bouteilles cidre, Constant Lecoultre. A vendre par CAMILLE LACOSTE, No 200, Royale, encoignure Dumaine. 15août

Articles de choix.

BIERE impériale d'Ecosse de Wm Younger & Co d'Edimbourg: 40 futailles de 4 à douzaines crachons de grès. En débarquement du ship I. J. Webster Clark, de Liverpool, à vendre par BRULATOUR & CO., 30 ancien 55, Vieille-Levée. 12 juil

FARINE—200 barils extra et superfine, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 14 mai—6

THÉ—1500 colis thé noir et vert de toutes qualités, à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 86, Vieille Levée. 23 août

TABAC—16 balles tabac en feuilles de la Havane, à vendre par F. SANCHO, No 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. 18août

CHAMPAGNE "Krug & Co"—En bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO. 16 et 18, rue St-Louis. 18août

Avis.

Etat de la Louisiane—Paroisse de St Tammany—Succession de Léandre Ducré, décédé.

LE soussigné ayant été confirmé comme exécuteur testamentaire de Léandre Ducré, dudit Etat et de ladite paroisse, désire un prompt règlement des affaires de ladite succession. Donc, toutes les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre ladite succession sont priées de les présenter pour qu'elles soient payées; toutes les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de payer, soit au soussigné, à sa résidence, sur le Bayou Lacombe, dans l'Etat et la paroisse susdits, soit à M Geo. H. Penn, à son bureau dans la ville de Covington, Lou. JPH COUSIN, Exécuteur testamentaire. Covington, le 18 juillet 1860. 21 juil—6m

PRINCIPAL ENTREPOT de Balances de Fairbanks, et dépôts des COFFRES FORTS DE LILLIE, à l'épreuve du feu et des voleurs. FAIRBANKS & Co, No 85 rue du Camp 1 août—1 m

AVIS IMPORTANT. UNE EXCELLENTE MACHINE A COUDRE pour $35 Tous les perfectionnements! SI PARFAITEMENT SIMPLE qu'un enfant peut la faire fonctionner. Elle est offerte avec confiance au public ET S'APPELLE LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS! DAVIS BROTHERS, Agents, No 85, rue du Camp 1août—1 m

Scierie de Brashear-City.

CETTE scierie, située à Brashear-City, est maintenant prête à fournir du cypre de toutes qualités, en quelque quantité que ce soit. Les commandes devront être adressées à la scierie ou aux soussignés, et seront promptement remplies. BLANCHIN & GIRAUD. 21mai—6m 1 juil

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage. V. DEMORUELLE, Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités. ☞ Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11juil—1y

Véritables cigares de la Havane.

600,000 Cigares fins et frais, des célèbres marques Cabanas, Partagas, Figaro, Cabanas Prince de Galles, Intimidad, Designio, Toro, Sol, Perfection, Tip Top, Washington, Sou. Norman, Meridiana, Nacionaes, Simmons, &c. &c., à vendre par GUMA & MASICH, No 39 (ancien No 35) rue Tchoupitoulas. 21 mai

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville sous la raison Romagosa & Magi, est dissoute d'un commun accord depuis le 1er du courant. F. Romagosa continuera le même genre d'affaires en son nom et pour son propre compte, et liquidera les affaires de la maison. Toutes les procurations données par nous à M. Romagosa sont révoquées. F. ROMAGOSA, JAYME MAGI. Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1860.

Changement de domicile.

LOUIS FALK, tailleur, annonce à sa clientèle et au public qu'il a transporté son magasin du No 36, rue Bourbon, au No 50, même rue, entre Bienville et Conti. 7juil—4m

MAISON A LOUER.

La maison No 8, Jackson square, bâtisse Pontalba, rue St-Pierre. S'adresser à M. Henry Peychaud, à la Compagnie d'Assurance du Hope, rue du Canal. 25juil—6f

JAMES M. PUTNAM Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM, Facteur de Coton et de Sucre, EXPEDITEUR ET AGENT COMMISSIONNAIRE

CHAMPAGNE de Piper Heidsieck—50 paniers à vendre par B. TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 6août

LONDON Porter—80 futailles de Barkley, Perkins & Co, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par B. TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 6 août

EAUX-DE-VIE à l'entrepôt—[illegible] Pinet & Co. 1858—[illegible] de 1818—[illegible] de 1795. [illegible] Larrouse 1828 et 1816. [illegible] Otard Dupuy & Co, 1858. [illegible] A vendre par S. D. GRATIAA & Co., No 36, rue Douane. 11 août

VINS de Xérès, Madère et Porto—[illegible] Laurens et Escopar; [illegible]. A vendre par S. D. GRATIAA & Co., No 36, rue Douane. 11 août

VINS ROUGES pour familles et restaurateurs—50 barriques Margaux, Gruaud-Larose et Valery, 60 barriques St-Estèphe P. Rousseau, 25 do Margaux Lecoupte & Co. A vendre par S. D. GRATIAA & Co., No 36, rue Douane. 11 août

EN débarquement du navire Fanny Eeler, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 20 quarts cognac Goldenburg 1858; 10 do do do 1855; 20 huitièmes vieux cognac Larrouse; 20 do cognac Gautier frères 1821; 20 balles bouchons pointus courts; 20 do do carrés, Nos 8, 7 et 6; 4 balles bouchons à damejeannes; 100 caisses de 12 b. vin rouge Haut-Brion Larrouse; 20 do 24½ do Margaux; 27 do 12 do Cautenac à Margaux 1857; 10 do 12 pots prunes sèches; 50 do 12 bocaux fraises au jus de L. Rambaud; 10 do fruits au jus assortis; 10 do liqueurs assorties; 10 do liqueurs de la Chartreuse; 10 do liqueurs Raspail; 200 paniers anisette superfine. V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis. 2 juil

JUS DE FRAMBOISE—10 caisses de 12 bouteilles jus de framboise en magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO., 27, 29 et 31, Bienville. 31juil

AMER DE HOSTETTER—300 caisses Amer de Hostetter, en magasin et à vendre par E. J. HART & CO., 77 à 79 rue Tchoupitoulas. 30juil

CACAO de Guayaquil—75 sacs à vendre par B. TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 6août

Bureau de prêts et de dépôt de la Louisiane. No 79, RUE ST CHARLES. Prêt d'argent

SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, BILLETS ET IMMEUBLES DE TOUTES ESPÈCES. ☞ Prêts effectués sur commissions, [illegible]. HART

DIVERS—50 caisses vermouth Noilly Prat & Co; 50 caisses vermouth Joany & Co; 150 caisses absinthe Lecoultre & Pernod; 100 do vin muscat Frontignan; 25 do cassis du Mont d'Or; 40 do liqueurs extra superfine Chauvet; 300 paniers anisette Chauvet extra; 10 caisses crème de cacao vanillé; 10 do eau de noix extra; 100 do fruits à l'eau-de-vie; 25 do sardines à l'huile en demi-boîtes; 350 paniers huile d'olive, Piagnol; 50 caisses marasquin supérieur; 50 barils vieux Monongahela whisky; 25 do Bourbon do; 40 quarts cognac Cognac père et fils. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levé. 30 juil

REÇU par le navire Kate Dyer, arrivé du Havre—40 caisses kirsch Yerath Louis; 36 meules fromage de Gruyère, 1er choix; 4 caisses saucissons de Lyon. A vendre par J. N. CURIEN, 26 rue Toulouse. 2g juil

POMMES DE TERRE—250 barils gros Mercer de Louisville, dans des barils à farine. OIGNONS—50 barils oignons rouges, qualité de choix, en magasin. FRUITS SECS—200 barils et sacs pommes et pêches, en magasin. POMMES DE TERRE—300 barils Pinkeyes de St-Louis, qualité de choix, en magasin et à vendre par CUCULLU & JULIAN, No 38 (ancien No 14), rue Poydras. 14août

CLOUS de Girofle—6 balles à vendre par BERNARD TURPIN, No 55, rue Vieille Levée. 14août

LONDON Porter—25 futailles Barkley, Perkins & Co, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par B. TURPIN, 55, Vieille-Levée. 14août

BIERE de Tennent—100 futailles "pale and strong ale" en bouteilles, à vendre par BERNARD TURPIN, 55, Vieille-Levée. 14août

CAPSULES pour bouteilles—2 caisses capsules blanches, de dimensions assorties; 1 do colorées. A vendre par B. TURPIN, 55 Vieille-Levée. 14août

AMANDES de Tarragone—250 sacs, à vendre par BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille-Levée. 14août

INDIGO de Manille—4 caisses, à vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 14août

ETIQUETTES—Une caisse étiquette pour vin de Bordeaux, cognac &c., à vendre par B. TURPIN, 55 rue Vieille-Levée. 14août

CHANDELLES—40 caisses chandelles, 5 et 6 à la livre, à vendre par B. TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 14août

SAVON—215 caisses savon pour famille, à vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 14août

PORTER—200 barriques porter de Londres, en bouteilles et demi-bouteilles. A vendre par E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas. 30 juil

PRUNEAUX en boîtes et en bottes—100 doux, boîtes—100 bottes do. A vendre par E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas. 30 juil

CHANDELLES blanc de baleine et Star—250 caisses chandelles, en cartons et détachées—300 caisses chandelles star, poids plein et 16 onces. A vendre par E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas. 30 juil

HOUBLON—25 balles, à vendre par E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas. 30 juil

CHARBON pulvérisé—20 boucauts, en magasin et à vendre par X. LAMBERT, 52, (ancien 62) rue des Magasins. 6 juil

HUILE D'OLIVE—60 cruchons en débarquement du Teresita et à vendre par FATJO & BRUNASO, 284 et 286, rue Vieille Levée. 6 juil

VIEUX WHISKY—50 bils Bourbon, année 1856. A vendre par S. D. GRATIAA & Co., 36 rue Douane. 17août

ATTENDU incessamment de Marseille par le navire Mount Vernon: 25 barriques vin rouge de Bearalle & Audibert; 200 caisses vermouth Noilly Prat & Co; 100 do muscat de Frontignan; 25 do cassis du Mont d'Or; 25 do vermouth (Jeany); 25 do punch au rhum. A vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 17at

ATTENDU par le navire Bâden, du Havre—2000 dame-jeannes de 5 gallons, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 17at

HUILE D'OLIVES—500 paniers huile d'olives de J. Piagnol, de 34 onces, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 17at

DAMEJEANNES à vendre par les soussignés—3000 dame-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons. PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 17at

AMANDES—25 balles amandes, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 17at

EN magasin—20 caisses fruits au jus, 20 caisses cerises à l'eau-de-vie, 20 caisses prunes à l'eau-de-vie, 160 caisses savon français, 200 caisses vermouth Noilly & Co, 100 caisses vin muscat, 150 caisses absinthe de différentes marques, 20 barriques vin rouge pour familles, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis. 17août

BOUTEILLES—A vendre par les soussignés—150 caisses bouteilles vides à cognac, d'une grosse chopine. PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis. 17août

BIERE d'Allsopp—40 tierçons en demi-bouteilles, à vendre par B. TURPIN, 55, Vieille-Levée. 4 août

PORC—1000 barils mess, M. O et rump, à vendre par GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille Levée. 6août

BACON—Epaules et plats côtés, prime, à vendre par GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille Levée. 6août

COLLEGE JEFFERSON, PAROISSE ST-JACQUES.

CONFORMEMENT aux règlements du Collège Jefferson, les examens annuels commenceront lundi, 3 septembre 1860, et se termineront par la distribution des prix, qui aura lieu le jeudi 6, à 10 heures A. M.

Les parents des élèves, les directeurs et les actionnaires de l'institution et le public en général, sont priés d'y assister.

Paroisse St-Jacques, le 20 août 1860. C. O. DUGUE, Président.

L'assemblée annuelle régulière des actionnaires du Collège Jefferson, à l'effet d'élire des nouveaux directeurs pour l'an prochain, aura lieu le jeudi 6 septembre 1860, au local du Collège, après la distribution des prix.

Paroisse St-Jacques, le 20 août 1860. E. E. WEBRE, Secrétaire du Bureau des Directeurs.

Les personnes dont les noms suivent, actionnaires du Collège Jefferson, seront candidates comme membres de la direction: Messieurs—Christian Roselius, Florent Fortier, W. F. Welham, Alexis Ferry, Joseph Le Bourgeois, Septime Fortier, J. K. Gaudet, Alfred Roman. N. B.—On votera en personne ou par procuration. 20 août—jus 6 sep. ACTIONNAIRE

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 24 juillet 1860

EN vertu de la 27me section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," approuvé le 23 février 1852, en vertu de la 3me section de l'acte supplémentaire pour l'incorporation de la ville de Lafayette avec la ville de la Nouvelle-Orléans approuvé le 15 mars 1854, dans le but de faire face à toutes les obligations des anciennes corporations, échéant dans l'année 1860.

Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau, de cette date au 30 août 1860, à midi, pour l'achat de cent cinq bons de $1000 chacun. Lesdits bons devront porter la date du 1er juillet 1860, payables dans 32 ans au bureau du trésorier de cette ville, avec des coupons d'intérêt attachés aux dits bons, à raison de 6 pour cent l'an, payables semi-annuellement, dans la ville de New-York.

Les propositions devront être endossées, "Enchères pour l'achat de bons de la ville de la Nouvelle-Orléans" et adressées à O. De Buys, secrétaire. Les bons devront être adjugés au plus haut enchérisseur. Les commissaires se réservent le droit de rejeter l'une des enchères ou toutes les enchères. Conditions de paiement, comptant sur livraison des bons.

JOHN T. MONROE, maire, V. DUPLESSIS, contrôleur, ADAM GIFFEN, trésorier, L. E. FORSTALL, président du comité de finances du Board des Aldermen, A. DUPRE, président du comité de finances du Board des Aldermen-Assistants. 24 juil—au 30 at. O. DE BUYS, secrétaire

GRAND CHEMIN DE FER de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois de passagers partent du dépôt, à l'encoignure des rues Calliope et Magnolia, tous les jours. Le convoi de la malle à 6 heures du matin, et le convoi express à 4 heures du soir. La voie se relie avec toutes celles du Nord et de l'Est et se relie avec tous les convois pour les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

On se rend à New-York en trois jours et treize heures. Prix $44. Pour plus de détails, s'adresser au bureau général des tickets, rue du Camp, No 116.

Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope, jusqu'à 5 h. 30 P. M., tous les jours, les dimanches exceptés.

La Compagnie n'est pas responsable des pertes excédant $50 pour l'individu.

Le convoi d'excursion jusqu'à Magnolia part le samedi, à 4 heures P. M. T. S. WILLIAMS, Surintendant-Général. 15 juil—1m

AU PUBLIC. AYA PANA BITTER Manufacturé par J. Chauvet.

NOTRE longue expérience et les travaux incessants auxquels nous nous sommes livrés, nous ont amenés à la solution d'un problème hygiénique que nous pouvons franchement recommander au public.

Dans les climats chauds et malsains, les aliments seuls aqueux et privés des sels nutritifs indispensables à leur facile décomposition.

Or personne n'ignore le rôle important que joue l'estomac dans les conditions d'une santé florissante; il est le thermomètre infaillible de principe vital; [illegible].

Le AYA PANA prévient et combat [illegible].

Quelque son apparition ne date que d'une année, des milliers de personnes ont recouvré la santé, au moyen de cette précieuse composition.

Que les incrédules, [illegible] que l'Aya Pana est un des puissants correctifs [illegible].

Les HOTELS, RESTAURANTS et CAFÉS qui en désireraient se mettre à même de satisfaire [illegible].

Nlle-Orléans: E. DESCHAMPS, X. LAMBERT. Dépôt général: J. CAZAUX, importateur, rue Vieille-Levée, 73. Bâton-Rouge: M. GRANARY, Thibodeaux: W. C. HORTON, Avoyelles: Dr DESPOSSES, Napoléonville; J. ROTGE: Donaldsonville: J. GORDRAN, Waterloo: J. ST-GERMAIN, Pascagoula; E. LE BLANC; Mobile: L. LAUNOY. 15mai—6m

BITTERS des ARABES

CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, et qui est une des liqueurs les plus demandées dans les cafés, est en vente dans les maisons suivantes: Dépôt général, F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. Détail: W. RAYMOND, 71, rue du Camp, M. A. CALONGNE, encoignure Royale et Dumaine, et J. LLAMBIAS, enc. Esplanade et Casacalvo. Madame Frey vend aussi l'Amer des Arabes [illegible]. 11juil—3m—1ère page

AUX DAMES. MADAME MAURY, SAGE-FEMME, Ex-interne de l'hôpital de Toulouse, reçue par la faculté de Montpellier, Concours de 53 et 54—1er prix.

MME MAURY, successeur de madame DANDREIS, informe sa clientèle qu'elle a transporté son domicile, rue Bourbon, où elle vient d'ouvrir un cabinet spécial de consultation pour le traitement des maladies de femmes.

Les dames de la campagne pourront être traitées au domicile de Madame Maury et celles en couche y recevront les soins les plus assidus. Madame Maury vaccine, gratuitement, les pauvres, et de 8 à 9 heures du matin.

Madame Maury continue comme par le passé, à faire des accouchements faciles.

Consultations de 11 heures à 3 heures, rue Bourbon, 214, entre Dumaine et St-Philippe. 8 août

COUVERTURES Pour Nègres. H. de GOER & RIFFLARD 311, Broadway, New-York.

ONT l'honneur de prévenir leurs anciens clients de la Louisiane, qu'ils ont en main un grand stock de belles couvertures de nègres 5/4 pointes, blanches et grises. Leurs couvertures de la manufacture française Granier & Co sont [illegible] réconnaissables des ordres dont se chargeront bien. 8 jt—3m

$50 de Récompense.

Parti marron de chez le soussigné, le 24 juillet dernier, le nègre MANUEL, âgé d'environ 28 ans, taille de cinq pieds neuf pouces, mince, teint très noir, lèvres très épaisses, tient les yeux baissés quand on lui adresse la parole. Il parle le français et l'espagnol. La personne qui le rapportera à la ville ou qui l'emmènera au geôle, recevra la récompense ci-dessus, au bureau, encoignure Nouvelle Levée et St James, recevra la susdite récompense. GAVINO LEDDA, Chantier de douves. 3 août—1f

MUSIQUE A. ELIE, Rue Royale, No 66. Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

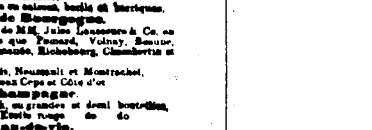

PIANOS! PIANOS! AGENT

De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.

SEUL AGENT DES Instrumens de Sax, Fournisseur des musiques de l'Empereur. HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES. FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. dec—1an—1f

Vins, eau-de-vie, madère et champagne.

500 Barriques vin rouge des marques suivantes: St Laurent Médoc, St Estèphe médoc, St Julien Médoc, St Emilion, Pauillac Médoc, Cantenac Médoc, Margaux Médoc, Larose, Médoc, Grand vin vrai Boyer Canon, Grand vin Pauillac Médoc, 1er cru 1851, Grand vin Margaux Médoc, 1er cru 1851, Grand vin Léoville Médoc, 1er cru 1851.

1500 Caisses vin de table et de dessert, St Julien Médoc, St Laurent Médoc, Chateau Bernone, en grandes et demi bouteilles, Pape Clément do do, Chateau Lanessan, Chateau Pergasson, Margaux Médoc, Léoville Médoc, Grand vin vrai Boyer Canon, Grand vin Descurrail Margaux, Grand vin Chateau Léoville, Grand vin Chateau Lafitte.

Aussi:—Vins blancs en caisses, barils et barriques.

Vins de Bourgogne.

Seul agent des vins de MM. Jules Lanssure & Co. en fût ou en caisses, tels que Pomard, Volnay, Beaune, Nuits, St George, Romanée, Richebourg, Chambertin et Clos de Vougeot.

Vins blancs—Chablis, Meursault et Montrachet.

Vins mousseux—Vieux Cèpe et Côte d'or.

Champagne.

Piper & Co Heidsick, en grandes et demi bouteilles. J. Lanssure & Co. Ecole rouge do do.

Eau-de-vie.

St Croix Cognac, en demi, quarts et huitièmes. Wm Raymond do. Martigne & Bicourdan do. Rouillac Proprietors Co do. Celebrated Brandy wine do. Rhin Castillon Jean, 1836 do. Vieux Cognac fine Champagne do.

Madère et Porto.

75 quarts marque F. Grosset.

Tous d'importation directe et de différents crus, en magasin et sous les clefs de la douane, à vendre à prix modérés par A. CARRIERE & Co., 37, Vieille-Levée. 7 août

ATTENDU par les navires Fanny Eeler, Meridian, Tella Wilkys, Lizzie Boggs et Eglantine, de Bordeaux:—

20 huitièmes Cognac, Gautier Frères 1821, 1re pomme. 20 quarts do Goldenburg 1858, do. 10 do do do 1855, do. 20 huitièmes do Larroude, Vieux Cognac. 20 quarts do do Champagne, Vineyard proprietors Co, do p. 30 huitièmes do do do. 100 c. 12 bout. Vin rouge, Haut Brion, Larrouse Frères. 20 c. do do Cantenac. 20 c. 24½ do Margaux. 27 c. 12 do Château Margaux. 20 c. do do Lafitte, Latour, B. Mouton, Haut Brion, Léoville, Larose, Margaux & Léoville, Eyquem & Co. 20 c. 24½ do do St Estèphe, pavillon médoc. 12 c. 12 do Château Margaux. 12 c. do do Château Lafitte. 12 c. do do Château Margaux. 12 c. 12 do Château Léoville. 20 barriques Côtes de Bourg pour familles. 20 do 24½ St-Julien 1858. 4 do do Margaux, Vieux Médoc. 10 do do St Julien do. 2 do Vin blanc Haut Sauterne 1857, supérieur. 2 do Barsac. 12 do do. 20 caisses 12 flac. Fruits au jus assortis, L. Rambaud. 30 do 12 do Fraises au jus do. 20 do 12 bout. Liqueurs sup. assortis do. 10 do 12 do Chartreuse do. 10 do 12 do Raspail do. 10 paniers 2 pommelles Anisette supérieure du Bordeaux. 120 caisses de 12 pots Prunes d'Ente. 1 boucaut de 25 sacs de 500 chaque, bouchons superfins. [illegible] 3 do de 10,000 chaque, bouchons et biges communs. 3 do de 4 sacs de 1000 chaque, bouchons à dame-jeanne. 21 do de 15,000 chaque, bouchons pointus. 1 caisse contenant 50 paniers de Lyon, à vendre par V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis. 2 juin